



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Du mardi 13 septembre 2016 à 19h00***

L'an deux mille seize le 13 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 7 septembre 2016, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### **Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme MARECHAL, M. ELIAS, Mme DUBOURG, M. GEDON, M. GABARD, Mme HOLGADO, M. CAVALEIRO, Mme LANDAIS, M. BODIN, M. INOCENCIO, Mme BERTHIOT, Mme BAYLE, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Conseillers Municipaux.

### **Etaient excusés et représentés par pouvoir :**

M. RIMARK à M. BALDES, Mme MERCHADOU à M. CASTETS, M. VERDIER à Mme BAUDERE, Mme QUERAL à M. BODIN, M. MONMARCHON à M. GEDON

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BAYLE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, lit l'ordre du jour, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 5 juillet 2016.

Le compte rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

□□□□□□□□□□

### **Informations sur les décisions prises en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

D/2016/122--Contrat de prestation de service d'enlèvement de bennes et traitement de déchets non dangereux et dangereux

D/2016/123--Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle avec "Tympan Prod"

D/2016/124--Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle avec "Collectif à l'envers"

D/2016/125--Convention de location de la salle municipale de Saint Martin Lacaussade

D/2016/126--Accord cadre de fournitures courantes-Fournitures de denrées alimentaires

D/2016/127--Nomination d'un avocat dans le cadre d'une procédure disciplinaire

D/2016/128--Contrat pour le bal populaire 2016

D/2016/129--Mise à disposition de plusieurs locaux et sites de la Citadelle au profit des Chantiers Théâtre de Blaye et de l'Estuaire pour l'organisation de leur festival annuel

D/2016/130--Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'achat d'un gilet pare-balles

D/2016/131--Convention avec l'association "Rencontres Musicales de Haute Gironde- RM 33"

D/2016/132--Mise à disposition de jeux en bois à la ville par la CCB

D/2016/133--Contrats pour un concert dans le cadre d'une manifestation culturelle Cita Delta

D/2016/134--Convention avec l'association MANDOL'IN TEMPO

D/2016/135--Contrats pour le bal populaire 2016

D/2016/136--Accord cadre de fournitures de divers matériels et accessoires informatiques

D/2016/137--Contrat de prestation de services - réalisation d'un reportage photographique : Festival Flam 15 août 2016  
D/2016/138--Contrat de prestation de services - réalisation d'un reportage photographique : Cita Delta 14 août 2016  
D/2016/139--Contrat de maintenance préventive des aires de jeux enfants  
D/2016/140--Mise à disposition de la salle de la Poudrière au profit de l'Union locale CGT de la Haute Gironde  
D/2016/141--Mise à disposition de la salle de la Poudrière au profit de l'association Maisons Paysannes de Gironde  
D/2016/142--Régie de recettes pour la communication des documents administratifs - Modification  
D/2016/143--Contrat dans le cadre de la manifestation des Journées Européennes du Patrimoine - Association "Le Garde Chauvin"  
D/2016/144--Contrat dans le cadre de la manifestation des Journées Européennes du Patrimoine - Association "Troupe de l'embuscade"  
D/2016/145--Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit du groupe de Blaye de l'association « Alcooliques Anonymes »  
D/2016/146--Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'Association de Consommateurs de la Haute Gironde  
D/2016/147--Mise à disposition de deux salles municipales sises au 7-9, rue Urbain Albouy et d'une salle de l'école Groperrin au profit de l'Amicale Laïque de Blaye  
D/2016/148--Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association 'Les Animaniacs'  
D/2016/149--Mise à disposition de la salle 7 de l'ancien Tribunal au profit de l'association laïque du Prado  
D/2016/150--Mise à disposition d'une salle mutualisée de l'ancien Tribunal, au profit de l'association "Au fil des mots"  
D/2016/151--Mise à disposition d'un local municipal sis sur les allées Marines avec l'association Blaye Nautique  
D/2016/152--Mise à disposition d'un local de la Citadelle au profit de l'Office du Tourisme du canton de Blaye  
D/2016/153--Mise à disposition de la salle 8 et des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'Antenne interprofessionnelle locale de la Confédération Française du Travail de Saint André de Cubzac  
D/2016/154--Mise à disposition de la salle 11 et des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'Union locale CGT de la Haute Gironde  
D/2016/155--Mise à disposition de la salle des Aînés au profit du Centre d'information et d'orientation de Blaye  
D/2016/156--Mise à disposition de la salle des Aînés au profit de l'association ' Les Cœurs joyeux '

## **1 - Délégation de service public : fourrière automobile - choix du délégataire**

Rapporteur : M.CASTETS

Par délibération du 9 février 2016, le conseil municipal s'est prononcé sur le principe de la délégation de service public concernant la fourrière automobile et a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure.

Les caractéristiques principales de la convention sont :

- le champ d'intervention :
  - enlever dans les limites communales les véhicules gênants ou en état d'abandon
  - transporter les véhicules dans un lieu sécurisé
  - restituer ou détruire les véhicules
  - être disponible 24 h / 24 et 7 jours / 7.
- la durée : 5 ans (à compter de la date de notification du contrat)
- le délégataire se rémunère auprès des usagers.

Conformément à l'article R 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une publication a été réalisée dans un journal d'annonces légales : journal SUD OUEST.

1 seule société a déposé sa candidature : AGLD.

A la suite de l'analyse de la candidature par la Commission d'Ouverture des Plis (COP), la société AGLD a été invitée à remettre une offre.

A la date du 9 mai 2016 (17 heures 30), la société AGLD avait remis son offre.

La COP s'est réunie le 17 mai 2016 pour ouvrir l'offre et pour admettre la société AGLD à négocier.

Par arrêté n° A/2016/120 du 19 mai 2016 (reçu en sous-préfecture le 19 mai 2016), Monsieur le Maire a arrêté la liste des candidats admis à négocier :

- société AGLD.

L'offre de l'entreprise AGLD a été jugée conforme aux attentes et a respecté en tous points le cahier des charges.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- de retenir la société AGLD
- d'approuver le contrat à conclure avec la société AGLD, pour une durée de 5 ans, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service de la fourrière automobile.

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **2 - Bail Emphytéotique Administratif avec la société « La Conche » - Résiliation**

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 14 septembre 2007, suite à un appel à projet, le Conseil Municipal a autorisé M le Maire à signer un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) avec la société « La Conche », dont le gérant est M Patrick HERAUD.

D'une durée de 75 ans, l'objet de ce BEA portait sur la création d'un site de restauration sur la parcelle cadastrée AW 66, située le long du fleuve en contrebas de la Citadelle.

Le contrat de BEA prévoyait notamment les obligations suivantes à la charge de la société « La Conche » :

- réaliser la construction du restaurant (article 3.2)
- réaliser tous les travaux de mise aux normes de cette construction (article 3.2)
- achèvement de l'opération au 30 mai 2008 (article 3.4)
- assurer l'exploitation d'un restaurant dans le respect des conditions de la mission d'intérêt général (article 3.6).

Par arrêté du 19 janvier 2007, M Patrick HERAUD a obtenu le permis de construire pour un bâtiment à usage commercial – restaurant de 948,8 m<sup>2</sup>, ce qui lui a permis de débiter les travaux.

Cependant, les travaux ont été interrompus pendant plus d'un an, comme l'ont attesté les constats d'huissier réalisés les 11 février 2009, 23 février 2010 et 14 juin 2010 à la demande de la ville de Blaye.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer a alors émis un avis le 3 septembre 2010, constatant que le permis délivré le 19 janvier 2007 était périmé compte tenu de l'interruption des travaux entre le 11 février 2009 et le 23 février 2010, ceci en application de l'article R424-17 du code de l'urbanisme.

Entre temps, par arrêté du 11 mai 2009, le Ministre de la Culture et de la Communication a étendu le classement au titre des monuments historiques aux parties non bâties de la Citadelle, dont la parcelle louée dans le cadre du BEA.

Le porteur de projet s'est donc trouvé dans l'obligation de déposer une nouvelle demande d'autorisation de travaux, portant cette fois sur un immeuble classé au titre des monuments historiques.

Par arrêté du 18 octobre 2011, le Ministère de la Culture et de la Communication a refusé l'autorisation sollicitée par M Patrick HERAUD.

Cette décision a été confirmée par toutes les juridictions :

- Tribunal Administratif de Bordeaux : 20 juin 2013
- Cour Administrative d'Appel de Bordeaux : 19 mars 2015
- Conseil d'Etat : 23 mars 2016.

Par courrier du 1er août 2016, M Patrick HERAUD a été sommé de se conformer sans délai à ses obligations contractuelles en lui rappelant notamment :

- article 2.2 « Destination », « Les terrains donnés à bail seront exclusivement destinés à la réalisation et à l'exploitation d'un restaurant et aux activités accessoires qui s'y rattachent ».
- article 3.2 « Consistance des constructions projetées », « (...) le preneur s'engage à :
  - Réaliser la construction du restaurant (...)
  - Réaliser tous les travaux de mise aux normes de cette construction (...)
- article 3.4 « Délais », « L'ensemble des travaux projetés sera normalement achevé le 30 mai 2008 ».
- article 3.6 « Exploitation du restaurant de la halte nautique » : « Le preneur s'engage à faire exploiter le restaurant dans le respect des conditions de la mission d'intérêt général ».

Or, à ce jour, non seulement l'exploitation du restaurant n'a jamais démarré, mais la construction n'a jamais été achevée.

En vertu de l'article 4.1 « Résiliation » :

« La Collectivité pourra résilier le présent bail, après simple sommation restée sans effet, dans les cas suivants :

(...)

2. Si la société ne maintenait pas les terrains et bâtiments en bon état d'exploitation, ou en cas de non-respect de toutes conditions du présent bail et notamment en ce qui concerne l'usage des biens tel que précisé à l'article 2.2 ou l'obligation d'exploitation prévue à l'article 3.6 pendant la durée prévue à l'article 3.1 des présentes. (...) »

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et constatant que le courrier du 1er août 2016 est resté sans effet, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à prononcer la résiliation du Bail Emphytéotique Administratif signé avec la SCI La Conche, dont le gérant est M Patrick HERAUD, ainsi que tout document y afférent.

Le contrat de BEA est annexé à la présente délibération.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 6 septembre 2016 et a émis un avis favorable.

M CAVALEIRO : il n'y pas grand-chose à dire sur ce dossier. C'est la suite logique. On ne peut que regretter de ne pas avoir un restaurant sur la place.

M le Maire : je partage pleinement le contenu de votre intervention. J'aurais préféré voir un restaurant qui fonctionne, avec une belle vue et une renommée que la situation actuelle. C'est pour cela que j'avais laissé 30

mois sur la validité du permis de construire et non 12 mois comme la loi l'exige, pour laisser le temps au porteur de projet de trouver les finances nécessaires. Mais il arrive un moment où la règle rattrape les pratiques.

Pour : 27  
Abstention : 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **3 - Convention de partenariat dans le cadre de la "Marche du Ruban Rose"**

Rapporteur : Mme SARRAUTE

Dans le cadre de la campagne nationale d'information sur le dépistage du cancer du sein « Octobre Rose », la ville de Blaye organise chaque année une journée intitulée « Marche du Ruban Rose ».

Afin d'en assurer son organisation et encadrement, la ville de Blaye a sollicité le Comité Départemental de Gironde « Sports pour Tous ».

Cette manifestation se déroulera le 9 octobre 2016 de 9h à 13h et son programme sera composé de deux marches de 5 km et 10 km et d'une activité zumba.

En contrepartie de sa prestation, le Comité Départemental de Gironde « Sports pour Tous » percevra la somme de 150 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante et tous les documents y afférents.

Les crédits sont prévus au budget principal M14 au chapitre 011, article 6232.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 6 septembre 2016 et a émis un avis favorable.

La commission n°4 (Education - Santé - Solidarité - Logement Et Associations À Caractère Educatif, social, Solidaire Et De Santé) s'est réunie le 5 septembre 2016 et a émis un avis favorable.

Pour : 27  
Abstention : 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **4 - Demande de protection fonctionnelle**

M le Maire : c'est l'affaire que j'ai évoqué tout à l'heure dans la décision concernant Maître SIMON pour l'accompagnement dans le cadre de cette procédure disciplinaire. Il s'agit d'apporter une assistance au plaignant.

Rapporteur : M. le Maire

Vu les articles 11 et 32 II de la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la lettre du 8 juillet 2016 par laquelle Madame Emmanuelle DURAND a sollicité la protection fonctionnelle ;

Considérant la demande de protection fonctionnelle de l'agent pour des faits subis dans l'exercice de ses fonctions le 24 juin 2016 ;

Considérant les résultats de l'enquête administrative menée par la Collectivité ;

Considérant que la Commune est tenue de protéger ses agents qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ont été victimes de menaces, violences, voies de faits, injures, diffamations ou outrages, et de réparer le préjudice susceptible d'en être résulté ;

Considérant que cette protection consiste notamment à prendre en charge les honoraires d'avocat de l'agent et de permettre la réparation de ses préjudices matériels, corporels, financiers ou moraux.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accorder la protection fonctionnelle à Madame Emmanuelle DURAND en prenant en charge ses honoraires d'avocat (librement choisi par l'agent) et ses frais de procédure (déplacements, huissiers etc.). La prise en charge des honoraires d'avocat se fera sur présentation de factures détaillées et le paiement interviendra directement auprès de l'avocat, l'agent attestant ne recevoir aucun paiement ou remboursement de la part notamment d'une compagnie d'assurance au titre de la protection juridique personnelle. Les autres frais de procédure seront remboursés uniquement sur facture accompagnée de tout justificatif utile ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection et à prendre en charge toutes les dépenses d'avocat et de procédure afférentes à la protection fonctionnelle, étant précisé que les crédits seront prélevés sur le budget communal, au chapitre 011, article 6226 ;

Une déclaration sera faite auprès de Breteuil Assurances, assureur de la commune, qui prendra en charge cette affaire au titre du contrat « assurance protection juridique ».

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 6 septembre 2016 et a émis un avis favorable.

M le Maire : si vous souhaitez des renseignements complémentaires, je suis à votre disposition en dehors du conseil.

M CAVALEIRO : nous nous sommes entretenus sur ce sujet et nous vous avons donné tout notre soutien.

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **5 - Tableau des effectifs- Création de poste - Adjoint administratif principal 2ème classe**

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale et aux décrets :

- n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant un statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Il est proposé au Conseil Municipal, la création au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés.

Les crédits sont prévus au budget principal M14 au chapitre 012.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 6 septembre 2016 et a émis un avis favorable.

M le Maire : ce n'est pas un avancement de grade ou d'échelon, c'est en fait la création d'un poste de responsable au sein du service à la population. Cette personne arrive par voie de mutation, le 17 octobre 2016. Nous avons un départ à la retraite dans nos effectifs au niveau de l'administration. Il s'agit donc d'une réorganisation des services car nous restons à effectifs constants.

M CAVALEIRO : pour y voir clair, il y a une personne qui arrive et une personne qui va partir à la retraite.

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

#### **6 - Tableau des effectifs - Créations de postes - Adjointes techniques principaux 2ème classe**

M le Maire : pour les 2 projets qui suivent, il s'agit d'avancement donc nous sommes toujours à effectifs constants.

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale et aux décrets :

- n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Il est proposé au Conseil Municipal, la création au tableau des effectifs à compter du 01/10/2016, de 3 postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complets rémunérés conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés.

Les crédits seront prévus au budget principal M14 au chapitre 012.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 6 septembre 2016 et a émis un avis favorable.

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **7 - Tableau des effectifs - Créations de postes - adjoints du patrimoine**

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale et aux décrets :

- n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

Il est proposé au Conseil Municipal, la création au tableau des effectifs à compter du 01/10/2016, des postes suivants :

- un poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (17,5/35<sup>ième</sup>) rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés,
- un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ième</sup> classe à temps non complet (21,5/35<sup>ième</sup>) rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés.

Les crédits sont prévus au budget principal M14 au chapitre 012.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 6 septembre 2016 et a émis un avis favorable.

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **8 - Décision modificative n°3 - Budget Principal M14**

M le Maire : il s'agit des 195 000 € que nous avons obtenus à partir du fonds de soutien à l'investissement local. Ce fonds est composé de deux enveloppes. Elles résultent d'un engagement du Premier Ministre de Janvier 2016 qui s'est traduit par les faits : c'est 1 milliard d'€ réparti sur 2 enveloppes : une concernant les aménagements de centre bourg et nous remplissons les critères correspondants et une seconde portait sur les travaux d'accessibilité qui sont mis en œuvre en fonction d'un programme pluri annuel que nous avons voté ensemble.

Le montage du dossier c'est fait après le vote du budget aussi nous avons dû revoir notre planification. Nous avons obtenu un taux de subvention de 60 et 66%.

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 22 mars 2016, le conseil municipal a approuvé le budget principal M14.

Il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes sur ce budget :



Chapitre	Gestion de crédit	Article	Destination	Fonction	Désignation	Dépenses		Recettes	
						réelles	ordre	réelles	ordre
<b>Dépenses de fonctionnement</b>									
022		022		01	Dépenses imprévues	-250,00			
011	FM	60636	mar	91	Vêtements de travail	250,00			
011	REGIE	6068		020	Autres fournitures	-1 671,00			
Recettes de fonctionnement									
042	GNA	722		01	Immobilisations corporelles				-1 671,00
Sous-total section de fonctionnement						-1 671,00	0,00	0,00	-1 671,00
<b>Total de la section de fonctionnement</b>						<b>-1 671,00</b>		<b>-1 671,00</b>	
<b>Dépenses d'investissement</b>									
21	ctm	2138	biBL	321	Autres constructions	150,00			
21	ctm	2138	bat28	22	Autres constructions	8 430,00			
21	ctm	2138	bat33	61	Autres constructions	11 910,00			
21	ctm	2138	bat23	422	Autres constructions	5 190,00			
21	ctm	2138	ba02	324	Autres constructions	150,00			
21	ctm	21312	bat03	213	Bâtiments scolaires	1 110,00			
21	ctm	21312	EG	211	Bâtiments scolaires	5 430,00			
21	ctm	21312	EV	212	Bâtiments scolaires	10 110,00			
21	ctm	2138	GYM2	411	Autres constructions	30 270,00			
21	ctm	2138	GYM1	411	Autres constructions	21 150,00			
21	ctm	2138	BAT17	24	Autres constructions	150,00			
21	ctm	21311	BAT06	20	Hôtel de ville	19 376,00			
21	ctm	2138	ba08	422	Autres constructions	150,00			
21	ctm	2138	bat15	22	Autres constructions	150,00			
21	ctm	2138	ba04	324	Autres constructions	3 390,00			
21	ctm	2138	bat14	411	Autres constructions	150,00			
21	ctm	2138	bat85	025	Autres constructions	-120,00			
21	ctm	2138	bat84	025	Autres constructions	21 270,00			
21	ctm	2138	sta2	412	Autres constructions	19 830,00			
21	ctm	2138	wc	816	Autres constructions	3 030,00			
21	ctm	2138	bat80	414	Autres constructions	6 998,00			
21	ctm	2138	gym1	411	Autres constructions	22 917,00			
21	ctm	2151	voi	822	Réseaux de voirie	1 532,00			
041	gna	2112		01	Terrains de voirie		2 392,50		
040	ctm	2138		01	Autres constructions		-1 671,00		
21	ctm	2184	bat84	25	Mobilier	1 671,00			
<b>Recettes d'investissement</b>									
13	gna	1321	BIBL	321	Subvention état & Ets Nationaux			330,00	
13	gna	1321	bat28	22	Subvention état & Ets Nationaux			6 996,00	
13	gna	1321	bat33	61	Subvention état & Ets Nationaux			6 468,00	
13	gna	1321	bat23	422	Subvention état & Ets Nationaux			2 772,00	
13	gna	1321	ba02	324	Subvention état & Ets Nationaux			1 254,00	
13	gna	1321	bat03	213	Subvention état & Ets Nationaux			528,00	

13	gna	1321	EG	211	Subvention état & Ets Nationaux			2 904,00	
13	gna	1321	EV	212	Subvention état & Ets Nationaux			5 478,00	
13	gna	1321	GYM2	411	Subvention état & Ets Nationaux			23 628,00	
13	gna	1321	GYM1	411	Subvention état & Ets Nationaux			11 880,00	
13	gna	1321	BAT17	24	Subvention état & Ets Nationaux			528,00	
13	gna	1321	BAT06	20	Subvention état & Ets Nationaux			10 230,00	
13	gna	1321	ba08	422	Subvention état & Ets Nationaux			264,00	
13	gna	1321	bat15	22	Subvention état & Ets Nationaux			330,00	
13	gna	1321	ba04	324	Subvention état & Ets Nationaux			1 782,00	
13	gna	1321	bat14	411	Subvention état & Ets Nationaux			330,00	
13	gna	1321	bat85	025	Subvention état & Ets Nationaux			990,00	
13	gna	1321	bat84	025	Subvention état & Ets Nationaux			11 616,00	
13	gna	1321	sta2	412	Subvention état & Ets Nationaux			14 124,00	
13	gna	1321	wc	816	Subvention état & Ets Nationaux			1 848,00	
13	gna	1321	bat80	414	Subvention état & Ets Nationaux			15 868,00	
13	gna	1321	gym1	411	Subvention état & Ets Nationaux			19 995,00	
13	gna	1321	ep	814	Subvention état & Ets Nationaux			14 180,00	
13	gna	1321	voi	822	Subvention état & Ets Nationaux			38 400,00	
041	gna	1328		01	Autres subventions				2 392,50
Sous-total section d'investissement						194 394,00	721,50	192 723,00	2 392,50
<b>Total de la section d'investissement</b>						<b>195 115,50</b>		<b>195 115,50</b>	

Il est demandé au conseil municipal d'accepter ces ajustements.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 6 septembre 2016 et a émis un avis favorable.

M le Maire : c'est une opération très intéressante pour la ville qui n'était pas prévue lors du vote du budget. Il faut avoir un fonctionnement de service très souple et décontracté pour pouvoir tout arrêter et se consacrer pendant plusieurs jours de manière à répondre à cet appel et d'essayer d'en tirer le plus possible au profit de la ville. Nous avons quasiment triplé l'enveloppe concernant les travaux d'accessibilité, entre autres, et nous avons engagé l'ensemble de l'opération de protection des piliers du gymnase Vallaeys. Le bonheur c'est d'arriver à capter 195 000 € qui n'étaient pas prévus. Ce n'est pas sûr qu'en 2017, cela soit reconduit. Si cette opération est reconduite, nous sommes prêts à y répondre.

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **9 - Décision modificative n° 3 - Budget annexe M14 camping**

M le Maire : c'est la même chose mais cette fois sur le budget du camping. Il s'agit de travaux d'accessibilité. Nous avons également augmenté la quantité de travaux prévue initialement.

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 22 mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé le budget annexe camping M14. Il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes sur ce budget :

Chapitre	Gestion de crédit	Article	Fonction	Désignation	Dépenses		Recettes	
					réelles	ordre	réelles	ordre
<b>Dépenses d'investissement</b>								
23	CTM	2313	95	Immobilisations en cours - constructions	5 610,00			
<b>Recettes d'investissement</b>								
13	GNA	1321	95	Subvention Etat et Etats nationaux			5 610,00	
Sous-total section d'investissement					5 610,00	0,00	5 610,00	0,00
<b>Total de la section d'investissement</b>					<b>5 610,00</b>		<b>5 610,00</b>	

Il est demandé au conseil municipal d'accepter ces ajustements.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 6 septembre 2016 et a émis un avis favorable.

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **10 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 - travaux de confortement de la falaise et des remparts Citadelle**

M le Maire : nous progressons à grand pas sur le plan de financement des travaux de confortement de la falaise et des remparts de la Citadelle. L'enveloppe financière de l'opération est d'environ 3 millions d'€. La falaise est en grande difficulté. Je ne refais pas la genèse de la situation car je remonterais à 1998.

Rapporteur : M. le Maire

Les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D. E. T. R.).

Il est demandé au conseil municipal de solliciter l'attribution de la D. E. T. R. pour les travaux d'investissement « travaux de confortement de la falaise et des remparts de la Citadelle » sur la base du plan de financement suivant :

Dossier	Montant T.T.C.	Montant H.T.	Subvention DRAC	Subvention Ministère Ecologie	Conseil Régional	DETR 2016 demandée	Participation de la ville	Taux auto-financement	Part DETR %
<b>Montant opération travaux de confortement de la falaise et des remparts de la Citadelle surplombant la Gironde</b>									

phase 1 travaux	960 000,00 €	800 000,00 €							
phase 2 travaux	1 485 900,00 €	1 238 250,00 €	733 770,00 €	856 065,00 €	100 000,00 €	300 000,00 €	456 065,00 €	18,65%	12,27%
<b>Total des travaux</b>	<b>2 445 900,00 €</b>	<b>2 038 250,00 €</b>	<b>733 770,00 €</b>	<b>856 065,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>456 065,00 €</b>	<b>18,65%</b>	<b>12,27%</b>

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 6 septembre 2016 et a émis un avis favorable.

M le Maire : le tour de table entre les financeurs n'est pas totalement terminé mais nous nous en rapprochons.

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **11 - Bail d'occupation du domaine public avec Pôle Emploi - Avenant n° 1**

Rapporteur : M.CASTETS

Par délibération du 11 octobre 1995, le conseil municipal a autorisé M le Maire à signer un acte notarié avec l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) portant sur une parcelle de terrain située à l'arrière de l'Eglise Saint Romain.

L'objet de ce bail, d'une durée de 99 ans (à compter du 1er décembre 1995), était de construire son agence locale.

Aujourd'hui, le Pôle Emploi (anciennement ANPE) n'occupe plus cet espace mais souhaite le mettre à disposition d'une autre structure. Il est prévu au bail que :

- « dans le cas où le preneur déciderait d'abandonner son activité dans un délai de 25 ans à compter de la date de départ du présent bail (soit le 30 novembre 2020), le bailleur donne dès à présent son accord exprès à la vente par le preneur du bâtiment que ce dernier y aura édifié, ledit bâtiment revenant également au bailleur sans indemnité à la fin du bail. », ce qui est le cas en l'espèce et permettant ainsi au preneur de céder.
- passé cette période de 25 ans, le preneur ne pourra plus céder son droit au présent bail. Le preneur ne pourra sous louer tout ou partie des biens loués qu'avec le consentement exprès et préalable du bailleur ».

Ainsi, afin de faciliter l'occupation de ce bâtiment par une nouvelle structure, il est nécessaire d'apporter, par avenant, une modification au bail initial.

Il s'agit de remplacer les termes de l'article « Cession – Sous location » par :

Le preneur pourra céder librement son droit au présent bail, en totalité ou en partie, pendant une période de 45 ans à compter de la date de départ du présent bail.

En cas de cession, dans l'acte de cession, le cessionnaire devra s'engager directement envers le bailleur et une copie exécutoire de chaque cession, qui devra avoir lieu par acte notarié auquel le bailleur sera appelé, devra lui être remise dans le mois de la cession, sans frais pour lui. Passé cette période de 45 ans, le preneur ne pourra plus céder son droit au présent bail. Le preneur ne pourra sous-louer tout ou partie des biens loués qu'avec le consentement expresse et préalable du bailleur.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer l'avenant correspondant à cette modification ainsi que tout acte y afférent.

La commission n°6 (Equipement – Patrimoine – Voirie – Assainissement - Cadre De Vie Et Qualité De Vie Et Le Handicap) s'est réunie le 2 septembre 2016 et a émis un avis favorable.

M CAVALEIRO : on a cru entendre que ce bâtiment serait destiné à du logement. Est-ce exact ?

M le Maire : c'est l'autre bâtiment où se trouvaient les ASSEDIC et qui appartient à un privé. Ce sujet sera abordé au conseil communautaire de la semaine prochaine.

M CAVALEIRO : cela serait regrettable que ces bâtiments qui étaient destinés à des services se transforment en logement. Mais vous n'avez pas la main dessus.

M le Maire : c'est l'autre bâtiment mais cela restera du service indirectement à la population.

M WINTERSHEIM : sur le bâtiment dont le quel vous parlez, le propriétaire a réalisé de longues démarches avec les services de la communauté de communes, du développement économique pour essayer de trouver une activité économique.

M le Maire : c'est la communauté de communes qui communiquera sur ce sujet.

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **12 - Marché de maîtrise d'œuvre : extension du réseau d'assainissement - Avenant n° 1**

Rapporteur : M.CASTETS

Par délibération du 22 mars 2016, le conseil municipal a approuvé le programme relatif aux travaux d'extension du réseau d'assainissement.

Le projet consiste en la réalisation des travaux suivant :

- Rue des Maçons (construction de 19 logements)
  - 100 ml de canalisations
  - 1 poste de refoulement
- Plaine des sports (desservir la future aire de camping-car et les locaux sportifs)
  - 200 ml de canalisations
  - 1 poste de refoulement

Par décision du 20 mai 2016, Monsieur le Maire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux à l'agence ECTAUR pour un montant total de 5 985,00 € HT avec une enveloppe financière affectée aux travaux de 171 000,00 € HT.

Conformément au contrat de maîtrise d'œuvre, suite à la remise de la mission d'Avant Projet (AVP), le maître d'ouvrage, par avenant, arrête le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre et le coût prévisionnel des travaux.

Après la réalisation de cette mission, les montants sont :

- le coût prévisionnel définitif des travaux est de : 173 417,50 € HT
- le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est de : 5 985,00 € HTT (reste inchangé)

En conséquence, Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les études d'Avant-Projet,
- d'accepter le coût prévisionnel définitif des travaux fixé à 173 417,50 € HT
- de fixer le forfait définitif de rémunération de l'équipe de Maîtrise d'œuvre à 5 985,00 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à la fixation du forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre et à prendre tout acte et décision nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits sont prévus au budget annexe M49 assainissement : chapitre 23 - article 2315.

La commission n°6 (Equipement – Patrimoine – Voirie – Assainissement - Cadre De Vie Et Qualité De Vie Et Le Handicap) s'est réunie le 2 septembre 2016 et a émis un avis favorable.

M CASTETS : il y a une petite augmentation de 1,5 % qui est lié à la présence des rochers qui avait été estimée par la ville à environ 70 % alors que le maître d'œuvre l'a portée à 80%.

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **13 - Délégation de service public : exploitation du service de l'assainissement - Avenant n° 1**

Rapporteur : M.CASTETS

Par délibération du 3 novembre 2015, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'assainissement avec la société SUEZ LYONNAISE DES EAUX.

Il s'avère nécessaire d'y apporter 3 ajustements.

1 - En application de l'article 30 du contrat de délégation, les nouveaux ouvrages réalisés pendant la durée du contrat font partie intégrante du service. Il convient donc d'intégrer, par un avenant, le patrimoine suivant soit les postes de relevage des eaux usées :

- «Sémard»,
- «Allées Marines»
- «le Stade»

2 – Correction administrative : dans le contrat, il a été indiqué 3 prix différents pour la même prestation :

- Bordereau des prix unitaires « contrôle de conformité sur branchement existant (à la demande de notaire ou particulier) » : 150,64 € HT
- Bordereau des prix unitaires « contrôle de conformité d'un branchement existant à l'occasion de cession d'un bien immobilier particulier) » : 175,00 € HT
- Règlement de service « contrôles mutations notaires » : 106,00 € HT

Afin d'éviter toute incohérence, il s'agit de conserver le prix de 150,64 € HT.

3 – Application de l'arrêté du 21 juillet 2015 (entrée en vigueur le 1er janvier 2016) portant sur les systèmes d'assainissement collectif : cet arrêté fixe les prescriptions techniques et les modalités de surveillance pour les systèmes d'assainissement collectif, notamment sur les points suivants :

- mise en place d'un disconnecteur contrôlable du type AB sur la canalisation d'eau potable de la station d'épuration

- établissement de bilans de fonctionnement annuel mentionnant les treize points définis par l'arrêté dans son article 20 « production documentaire ».

Ces nouvelles prescriptions induisent de nouvelles charges pour le délégataire.

Conformément à l'article 40 du contrat, la rémunération du délégataire est révisable pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques

En conséquence, l'article 35.3 est modifié comme suit :

Le tarif de base facturé aux usagers de service délégué par le Délégataire en contrepartie des charges qui lui incombent pour l'exécution du présent contrat pour la collecte et le traitement des eaux usées et la gestion administrative du service est déterminé comme suit :

$$T = F + R * V$$

Où

- F est une partie fixe annuelle  
F = 36,00 €.HT par an
- R est une part proportionnelle au volume consommé V (en m3) :
  - De 0 à 50 m3, R10 = 0,7447 euro par mètre cube
  - De 51 à 150 m3, R20 = 0,7893 euro par mètre cube
  - Au-delà de 150 m3, R20 = 0,9927 euro par mètre cube.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M le Maire à signer cet avenant n° 1.

La commission n°6 (Equipement – Patrimoine – Voirie – Assainissement - Cadre De Vie Et Qualité De Vie Et Le Handicap) s'est réunie le 2 septembre 2016 et a émis un avis favorable.

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

#### **14 - Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public - Butte des deux moulins - EARL "VIGNOBLES BIDEAU Père et Fils"**

Rapporteur : M.WINTERSHEIM

Dans le cadre du projet de « réouverture des volets » de la Citadelle de Blaye, la ville de Blaye a lancé un appel à projets en mai 2015, afin de communiquer sur les locaux encore disponibles.

En parallèle de cette procédure, l'EARL « VIGNOBLES BIDEAU Père et Fils » a sollicité la ville de Blaye afin de disposer de la butte des deux moulins située rue Bugeaud dans la Citadelle pour y cultiver de la vigne.

Par délibération du 10 mai 2016, le conseil municipal de Blaye a autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante avec l'EARL « VIGNOBLES BIDEAU Père et Fils ». Cette convention a été signée le 19 mai 2016.

Cependant, afin d'être en cohérence avec la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels du Pavillon de la Place, il est nécessaire d'établir un avenant afin d'apporter l'ajustement suivant : l'entretien du chemin desservant la parcelle est à la charge de la commune, et non plus du bénéficiaire.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public de l'EARL « VIGNOBLES BIDEAU Père et Fils » et les documents y afférents.

Les commissions n°3 (Politique de la ville - Urbanisme et Patrimoine) et n°7 (Politique Economique - Commerce/artisanat – Tourisme - Emploi – Unesco - Services Publics – Transports - Foires/marchés) se sont réunies le 7 septembre 2016 et ont émis un avis favorable.

V MARECHAL : le changement c'est uniquement la simplification ?

M le Maire : oui car ce n'est que quelques m<sup>2</sup> seulement.

MA LANDAIS : En introduction aux 4 délibérations relatives à des conventions d'occupation du domaine public nous souhaiterions souligner deux points :

- Le premier est la confirmation du recours exercé par notre groupe auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, notamment sur la disposition prévoyant de confier, aux signataires des conventions, des travaux de restauration semblant relever d'une maîtrise d'ouvrage publique. Nous rappelons encore une fois que ce recours n'est évidemment pas tourné contre les signataires. Contrairement à ce qui a pu être sous-entendu, il n'a et n'aura aucune conséquence sur le bon déroulement des projets de chacun. Nous demandons simplement au juge administratif de se prononcer sur un point qui nous paraît litigieux et suffisamment important pour qu'il soit tiré au clair. Ce qui est plutôt courageux de notre part car, tout en prenant le risque d'engager nos propres deniers, c'est finalement peu populaire et donc loin de tout calcul politique.

- Le second point concerne la méthode. Sur les 4 délibérations présentées aujourd'hui, 2 sont des avenants. Avec du recul, nous avons repris les conventions signées sur les derniers mois :
- o BIDEAU Père et Fils, une convention en mai, un avenant en septembre
  - o Le Chai de Vauban, une convention en décembre, un avenant en mai
  - o M et Mme MORIER, une convention en mai, un avenant en juillet
  - o FRANKEN, une convention en février, un avenant en septembre.

Je ne parle pas du Carré Vauban ou de la convention Autour de la citadelle où nous en sommes au 3<sup>ème</sup> avenant. Je vous assure que, malgré notre perspicacité, tout cela fini par manquer de clarté. Ces modifications et ces ajustements permanents, au gré des demandes, apparaissent comme du bricolage, de la précipitation à signer au plus vite des conventions, sans même attendre un projet abouti. A chaque intervention nous avons alerté sur le besoin d'étoffer les dossiers, non pour contraindre le porteur de projet, ou dans un esprit d'opposition stérile, mais pour l'accompagner au mieux et assurer les meilleures chances de réussites dans la durée. Cette valse des avenants vient conforter cette exigence.

Donc pour ces avenants et conventions, nous ne prendrons pas part au vote des 2 premiers en attente du résultat du recours et nous voterons contre les nouvelles conventions.

M le Maire : je pensais que nous pouvions faire l'échange sur la convention d'occupation par rapport à votre recours car nous sommes que sur quelques m<sup>2</sup> pour faciliter la vie des uns et des autres. Je pensais que nous pouvions peut être voter cela pour éviter de revenir en arrière et voter quelque chose qui n'a rien à voir avec le recours. Vous me permettez d'agir de la sorte.

M CAVALEIRO : tout à fait.

Les 5 membres de l'opposition (Mmes QUERAL (par procuration), MARECHAL et LANDAIS et Ms CAVALEIRO et BODIN) ne participent pas au vote.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

M le Maire : je vous propose d'avoir la discussion sur le recours au niveau du point 16, d'accord ?

M CAVALEIRO : d'accord.



## **15 - Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels - Mme FRANKEN - Casernement**

Rapporteur : M. WINTERSHEIM

Par délibération du 19 mars 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions d'occupation du domaine public constitutive de droits réels pour les locaux de la Citadelle et notamment les casernements.

Dans le cadre du projet de « réouverture des volets », par délibération du 9 février 2016, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec Mme FRANKEN pour le casernement n°7 rue du Bastion Saint-Romain dans la Citadelle pour une activité de gîte.

Cette convention a été signée le 18 mars 2016. D'une durée de 30 ans, elle prévoit la réalisation des travaux de réfection de la toiture et de la charpente.

Le Service des Domaines a été consulté par la Mairie de Blaye sur l'actualisation de la valeur vénale et de la valeur locative de différents bâtiments situés dans l'enceinte de la Citadelle, et a rendu son avis n°2016-058V1998 le 22 juillet 2016 estimant les valeurs vénales (/m<sup>2</sup>) et locatives (/m<sup>2</sup> /an HT) des casernements, suivant leur état d'entretien, entre 180 € et 800 € d'une part et 10 € et 48 € d'autre part.

Mme FRANKEN s'est rapprochée de la commune afin de l'informer que son projet de gîte nécessitait la réalisation de travaux supplémentaires de restauration. Il convient donc de compléter l'annexe 4 de la convention et de prolonger sa durée à 50 ans.

Il est nécessaire d'établir un avenant afin d'apporter les ajustements correspondants :

- la durée de la convention (passant de 30 à 50 ans),
- le programme de travaux est désormais estimé à 93 729,00 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels de Mme FRANKEN et les documents y afférents.

Les commissions n°3 (Politique de la ville - Urbanisme et Patrimoine) et n°7 (Politique Economique - Commerce/artisanat – Tourisme - Emploi – Unesco - Services Publics – Transports - Foires/marchés) se sont réunies le 7 septembre 2016 et ont émis un avis favorable.

M CAVALEIRO : cela illustre ce que disait tout à l'heure Mme LANDAIS, il y a un projet qui arrive, il est validé, derrière on le change. Finalement on ne l'avait pas vu que c'était à restaurer plus, voilà. C'était juste pour illustrer. 2<sup>ème</sup> point, c'est à nouveau encore un gîte. Voilà, vous compterez combien il y a de gîtes qui sont prévus et je ne compte pas les logements qui sont prévus. Voilà, je pense qu'en termes d'animation, cela va calmer le volume des animations qui va pouvoir être disponible au vu des gîtes qui sont aujourd'hui. C'est une remarque.

M WINTERSHEIM : c'est vrai que des locaux vides c'est mieux ! c'est souvent préférable !

M CAVALEIRO : il peut y avoir autre chose, il n'y a pas de souci. Qu'il y ait quelques gîtes, il n'y a pas de souci mais là on commence à les cumuler.

M WINTERSHEIM : je sais que vous avez plein de projets, paraît-il.

M CAVALEIRO : mais oui mais c'est vous qui êtes à la manette.

M le Maire : vous avez été à la manette pendant 18 ans.

M CAVALEIRO : moi non.

M le Maire : mais si, vous prenez le passif, mes chers collègues de l'opposition. C'est tellement vrai qu'il y a Mme MARECHAL. Vous connaissez bien.

Mme MARECHAL : vous aussi vous y étiez.

M le Maire : Mme MARECHAL vous êtes là et c'est tellement vrai que les suivants qui viendront étaient dans cette équipe. Je pense qu'il faut que vous ayez tout de même la sincérité d'assumer l'héritage.

Mme MARECHAL : j'assume parfaitement. Ne dites pas que rien n'a été fait. Ce n'était pas classé à l'époque.

M le Maire : cela n'a rien à voir.

Mme MARECHAL : vous savez que ce n'était pas subventionné de la même manière. De toute manière, je vous rappelle que vous faisiez partie de l'équipe.

M le Maire : c'est bien pour ça que je sais exactement ce qui s'est passé pendant 19 ans. Je n'ai pas fait 19 ans avec Bernard MADRELLE, je suis arrivé le mandat d'après, en 1995, mais je connais bien l'histoire. Vous venez de dire des choses complètement erronées. Le classement UNESCO n'apporte pas de financement supplémentaire.

Mme MARECHAL : je n'ai pas dit ça.

M le Maire : mais si vous avez dit cela.

Mme MARECHAL : j'ai dit que les casernements n'étaient pas subventionnés au même niveau.

M le Maire : c'était même beaucoup plus subventionné. Les subventions cumulées Etat, Région et Département, on arrivait à l'époque à 80 %, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Mme MARECHAL : dans ce qu'il y avait à faire dans les bâtiments, il y avait une file d'attente et les casernements arrivaient après.

M le Maire : qu'est-ce que nous faisons Mme MARECHAL ? ce que j'ai longuement expliqué lors du 1<sup>er</sup> mandat c'est que nous faisons les pompiers. Un bâtiment qui allait s'écrouler, il fallait le restaurer en urgence une. Il y avait donc beaucoup de travail qui était effectué par l'équipe municipale pour éviter que cela ne tombe en ruine mais il n'y avait pas de projet à l'intérieur. Si on prend le Pavillon de la Place, je crois que c'est plus de 300 000 € qui ont été investis il y a une quinzaine d'années, pour zéro projet à l'intérieur. C'était quoi : un musée militaire dont nous parlerons à l'avenir de sa collection que nous avons sur les bras avec des engagements que nous devons assumer et le musée n'a jamais vu le jour. On a mis 300 000 € pour rien car aujourd'hui il est en ruine. Nous l'avons fait murer car il était squatté, tout est dévasté à l'intérieur, il n'y a plus de cheminé, plus de boiserie. Je ne pense pas que cela soit de la très bonne gestion. Après, je pardonne. Cela étant, Je pense que c'est de la mauvaise gestion quand une ville pendant 60 ans, 70 ans se comporte ainsi. On ne doit pas rénover quelque chose sans en avoir l'usage. Et nous c'est ce que nous avons fait. Je ne reproche pas ça à mon prédécesseur car il fallait rénover les bâtiments mais il n'y avait pas d'usage derrière. Les casernements, toutes les locations que nous avons, nous avons eu que des histoires les uns après les autres. Je m'en rappelle en bureau d'adjoints, vous n'y étiez peut être pas, mon prédécesseur et certains adjoints ont souffert de toutes ces chamailleries, les gens ne sont jamais contents, c'est toujours trop cher et il faut payer pour eux. C'est ce qui se passe depuis des décennies. C'est fort de cette expérience, justement, que nous avons échafaudé ce que nous faisons aujourd'hui. Vous pouvez trouver tout un tas d'imperfections, d'accord, il n'y a pas de problème sauf que vos prédécesseurs n'ont pas fait mieux et que 60 ans après, nous avons un site qui est en grande souffrance. Non seulement, il faut s'occuper des bâtiments mais en plus il faut faire les pompiers sur l'enveloppe que sont les remparts. Et nous préparons un plan d'investissement de 3 000 000 € sur les remparts et dans le même temps le privé va rouvrir les volets et s'occuper des travaux de réhabilitation. C'est quand même ingénieux de notre part, vous pourriez le reconnaître car votre passage sous 3 mandats où je n'avais pas la main, vous n'avez pas fait mieux.

Mme MARECHAL : il y a 60 ans, elle était sous les ronces.

M le Maire : c'est un peu excessif, pour se faire valoir on exagère toujours ce qu'a fait le prédécesseur.

Mme MARECHAL : vous le justifiez aussi comme ça. Vous forcez le trait.

M le Maire : écoutez Mme MARECHAL, moi je ne vais pas charger Gérard GRASILIER ou Bernard MADRELLE. Nous assumons tous le passé des équipes les unes après les autres. Il y a des choses que nous réussissons mieux et d'autres moins bien peut être. Nous essayons de faire le mieux sur tout. Gérard GRASILIER avait plus investi sur la ville (la place du marché c'est lui quand même, Liverneuf, la Chapelle du Couvent des Minimes, c'est lui), donc les blayais lui ont reproché de ne pas faire assez dans la Citadelle. Bernard MADRELLE arrive, lui il fait dans la Citadelle sauf qu'il a fait beaucoup moins dans la ville car il n'est pas possible de faire les 2 à la fois et ça, je l'ai bien compris. C'est pour cela que l'élection a été perdue en 2008. Et comme j'ai bien analysé les 2 et que j'ai vécu 2 mandatures sous Bernard MADRELLE, ce que j'ai expliqué à mon équipe, c'est que la difficulté de la ville de Blaye c'est que nous avons un monument de 30 hectares et 5 000 habitants. Il faut mener les 2 de front. Et pour mener les 2 de front, on ne peut pas sur-endetter la ville pour le monument et laisser tomber là où vivent les gens. Pour mener les 2 de front, on n'a pas trouvé mieux que ce que nous faisons et je vous mets au défi de trouver mieux. C'est pour ça. Après ce n'est pas grave le désaccord, vous avez une orientation, nous en avons une. En 2014, nous avons été élus sur cette orientation là et nous la mettons en œuvre. Mais moi, je n'ai jamais mis mon prédécesseur au tribunal parce qu'il n'écoutait pas l'orientation que je lui demandais de mettre en œuvre.

M CAVALEIRO : ce n'est pas la même chose.

M le Maire : si si.

M CAVALEIRO : non

M le Maire : si car c'est ce que vous faites.

M CAVALEIRO : c'est sur des points de droit, ce n'est pas la même chose. Aujourd'hui c'est votre 2<sup>ème</sup> mandat, M le Maire, je suis désolé de vous le rappeler.

M le Maire : début de 2<sup>ème</sup> mandat.

M CAVALEIRO : vous pouvez revenir et nous accuser nous qui n'étions pas là, à part Mme MARECHAL qui vous a répondu, de tout ce que vous voulez pour apporter des arguments à votre défense mais passons à aujourd'hui à la suite. Aujourd'hui c'est un élément de droit que l'on soulève, on veut une réponse sur cet élément de droit, à partir de là elle va être donnée. Il y aura la réponse et chacun sera fixé et on pourra avancer sereinement.

M le Maire : je trouve que ce n'est pas sympa pour mon prédécesseur que vous ne souhaitiez pas assumer l'héritage de Bernard MADRELLE. Moi je le co-assume.

M CAVALEIRO : non vous n'avez pas introduit ça comme ça. Vous avez remis en cause M MADRELLE au départ en disant il n'a rien fait et après vous dites je n'attaque pas M MADRELLE mais je le fais quand même. La technique on la connaît.

M le Maire : non ce n'est pas ça.

M CAVALEIRO : on n'était pas là à ce moment-là. On est reparti sur des projets, on travaille sur ces projets-là. Vous pouvez à chaque fois retourner en arrière pour noyer le poisson mais on n'ira pas là-dessus. Ce n'est pas notre histoire.

M le Maire : mais si c'est la vôtre.

M CAVALEIRO : je partage des éléments que vous avez évoqué sur ce passé, il n'y a aucun souci, je peux vous le dire aussi clairement, ils n'ont pas fait que des choses bien : il y a eu des choses intéressantes et des choses où ils auraient pu faire mieux. Mais on ne va pas en permanence relater les choses. Avançons, c'est votre 2<sup>ème</sup> mandat, vous avez de quoi assumer votre mandat sans en permanence rappeler l'historique de ceux qui ne sont plus là.

M le Maire : permettez-moi lorsque je vois Mme MARECHAL évidemment de la rappeler à ces réalités de l'époque.

Mme MARECHAL : je vous remercie, c'est ma fête ce soir.

M le Maire : il faut bien que je fasse le trait d'union avec le passé car si je reprends votre liste, vous avez de nombreux candidats qui étaient dans l'équipe de Bernard MADRELLE et ce n'est pas un problème. Ce n'est pas un souci.

M CAVALEIRO : mais pas ceux qui sont là.

M le Maire : c'est quand même en partie votre héritage.

M CAVALEIRO : c'est l'héritage de la ville mais ce n'est pas notre héritage.

M le Maire : non, il y a des équipes municipales avec des appareils politiques dont certains font partie, et il y a une continuité naturelle.

M CAVALEIRO : c'est l'héritage de la ville.

M le Maire : il faut être respectueux de ses prédécesseurs

M CAVALEIRO : je suis tout à fait respectueux.

M le Maire : sur la convention, par rapport au recours, vous avez remarqué que j'étais un garçon relativement précis sur les données et relativement factuel. Vous m'avez dit, au dernier conseil municipal M CAVALEIRO, que la lettre recommandée de 5 ou 6 pages que j'avais qualifiée de technocratique, j'ai dit que j'avais été contacté par les journalistes avant de lire la lettre, vous avez dit « il y a eu 8 jours entre la remise du courrier et la communication à la presse. Cela nous semble raisonnable en terme de délai ».

M CAVALEIRO : c'est ce qui avait été prévu.

M le Maire : je me suis tu. Je me suis dit, j'ai peut être mal lu. J'ai demandé aux services de me tracer cette affaire.

- Courrier de demande recours gracieux daté du 20 mai (vendredi)
- Tampon de la poste le 23 mai (lundi)
- Tamponné Mairie le 24 mai (mardi) – le courrier est tamponné à 10h et le 1<sup>er</sup> journaliste je l'ai eu à 10h
- L'article dans le Sud-Ouest : 26 mai 2016. (jeudi)

On est loin de 8 jours d'écart. Donc ce que j'en déduis, c'est un petit point, je ne savais pas si ce soir je rentrais en profondeur ou pas dans l'affaire, car cela ne fait pas avancer les affaires municipales mais c'est pour être clair entre nous sur nos façons de travailler, je me suis dit que le rédacteur de cette demande de recours gracieux et son association « Blaye Passionnement » et les élus que vous êtes autour de lui, cherchait plus l'effet médiatique que la concertation avec l'équipe municipale de la majorité qui a en responsabilité les affaires. On aurait pu se retrouver, demande d'entretien, on vous reçoit, l'association avec son président, on se met autour de la table, on vous écoute bien, on réfléchit et on voit. Sauf que l'intention ça été d'abord le tamtam médiatique avant de venir nous concerter et voir si nous pouvions travailler ensemble.

M CAVALEIRO : est-ce que je peux répondre ?

M le Maire : c'est factuel.

M CAVALEIRO : oui, ce que vous avez décrit c'est exactement ça. Je le regrette car ce n'est pas ce qui était prévu. Il était prévu de vous envoyer les éléments et je n'ai pas vérifié les dates avant de m'exprimer car c'est ce que l'on avait convenu ensemble dans le groupe et il y a eu un malentendu et du coup ce n'est pas ce qui s'est passé. Ce qui s'est passé c'est ce que vous avez décrit. On le regrette.

M le Maire : je vous pense sincère M CAVALEIRO. Je ne le dit pas toujours. Qu'est ce qui s'est passé sur le recours ? On a eu connaissance du recours ce matin car nous avons sollicité notre avocat pour avoir accès au recours. Une fois de plus, les articles de presse sont tombés car nous aurions pu nous revoir entre le conseil municipal de juillet et le 5 septembre, date où vous avez déposé le recours.

M CAVALEIRO : date maximale.

M le Maire : nous aurions pu nous voir au mois de juillet, nous avons le temps. Je suis disponible.

M CAVALEIRO : pas forcément tout le monde.

M le Maire : je suis disponible, tout le monde le sait, surtout sur des affaires de ce style. On ne s'est pas du tout concerté, tout s'est fait par presse interposée donc je constate que ce n'est pas l'intérêt général qui l'emporte. Si vous étiez taraudés par l'intérêt général vous viendriez nous voir pour nous convaincre et si vous étiez vraiment sincère dans cette démarche, on trouverait peut être un terrain d'accord mais finalement ce n'est que du tamtam médiatique.

M CAVALEIRO : c'est faux. C'est ce que vous faites-là qui est du tamtam. Vous faites exactement la même chose.

M le Maire : je vous le prouve. Est-ce que vous avez fait de la concertation avec nous ? Zéro concertation.

M CAVALEIRO : vous nous avez fait une réponse écrite donc on a pris acte de votre réponse écrite. Qu'est-ce que vous voulez que l'on vous dise ? On a pris le temps de la réflexion en internet et on s'est dit qu'est-ce que l'on fait. On prend acte de ce que vous nous avez donné. On ne va pas s'éterniser.

M le Maire : vous pouviez revenir.

M CAVALEIRO : mais oui bien sûr. Je peux dire la même chose : vous pouviez nous appeler : retrouvons nous autour de la table comme vous le faites des fois.

M le Maire : courtoisement vous pouviez nous informer de votre décision de déposer le recours. On n'aurait pas découvert cela dans la presse.

M CAVALEIRO : en passant tout ce temps sur ce point-là, vous faites la même chose.

M le Maire : non, on se cale sur la façon de faire.

On continue comme je suis parti. En fait dans cette affaire, vous n'acceptez pas le suffrage et le résultat de l'élection de 2014 car vous cherchez par la justice à nous imposer votre orientation c'est-à-dire la prise en charge sur notre budget des travaux de toitures des casernements.

M CAVALEIRO : c'est une formulation qui est la vôtre.

M le Maire : c'est votre proposition.

M CAVALEIRO : c'est notre proposition mais vous la formulez vraiment de façon très...

M le Maire : vous nous conseillez d'emprunter pour payer les travaux et nous récupérerions le montant des travaux sur les loyers futurs.

M CAVALEIRO : tout à fait. Voici la bonne formulation.

M le Maire : je pense avoir compris. C'est une orientation que nous n'avons pas retenue. C'est un choix politique que nous avons fait. Ce n'est pas le juge qui va intervenir sur un choix politique.

M CAVALEIRO : il va intervenir sur les éléments de droit qui concernent ce choix politique.

M le Maire : le juge lui, va juger de la légalité ou non de ce que nous faisons.

M CAVALEIRO : on est d'accord. Les points de droit de ce choix politique.

M le Maire : là où vous manquez encore de clarté dans votre expression, je prends l'article de Haute Gironde, vous dites : « nous demandons simplement au juge administratif de se prononcer sur un point litigieux et suffisamment important pour qu'il soit tiré au clair » et sur Sud-Ouest vous dites : « ce recours ne vise pas à remettre en cause le principe des conventions mais à questionner la légalité de l'une de leurs dispositions ».

Vous êtes en train de faire croire que votre procédure au Tribunal Administratif c'est uniquement pour exercer un contrôle de légalité. Le contrôle de légalité, ce n'est pas le TA qui l'exerce mais c'est l'Etat, toutes les délibérations subissent ce contrôle de légalité.

M CAVALEIRO : qui peut avoir une lecture différente.

M le Maire : après vous dites : « si le juge nous donne tort, nous en prendrons acte. S'il nous donne raison, la ville de Blaye devra en tirer les conséquences et revoir son dispositif ». Nous nous n'avons pas eu le communiqué de presse, en fait la presse est mieux traitée que nous car la presse a eu le droit à un communiqué de presse, nous nous avons eu le droit à aucune explication.

M CAVALEIRO : la procédure vous arrive. Vous avez en temps voulu les éléments.

M le Maire : par contre, vous ne dites pas publiquement, car c'est la dernière phrase de votre recours, « par ces considérations, il est sollicité qu'il plaise au Tribunal Administratif de Bordeaux d'annuler la délibération prise par le conseil municipal ». Vous ne cherchez pas qu'un contrôle de légalité, vous cherchez à faire condamner la ville de Blaye sur ce 23<sup>ème</sup> rapport du conseil municipal du 10 mai qui concerne la COT de M MORIER. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M CAVALEIRO : les nouvelles conventions depuis le changement de législation.

M le Maire : je crois que vous essayez d'exploiter au maximum cette dernière réglementation pour freiner la réouverture des volets car nous c'est notre 1<sup>ère</sup> intention, c'est l'engagement politique, c'est cette volonté qui se traduit par ces conventions. Où est l'intérêt de la ville puisque vous dites en même temps que si vous avez tort, en gros ce n'est pas grave, on n'est pas contre les conventions. C'est uniquement ces toitures que vous voulez faire porter par la ville financièrement. C'est quand même curieux. J'arrive à ne plus vraiment comprendre le sens de l'intérêt général de la ville ou du preneur ou de la population dans cette histoire si ce n'est, et c'est peut être malin, essayer de faire perdre le maximum de temps à l'équipe de la majorité que nous sommes, pour que les travaux puissent s'accomplir. Je dis publiquement que cette procédure ne suspend en rien les obligations des signataires des conventions.

M CAVALEIRO : tout à fait.

M le Maire : qu'ils ont tout intérêt à ne pas vous écouter, à faire les travaux et tout ira bien. S'ils ne respectent pas les clauses, nous reprendrons le bien, comme nous allons le faire avec le BEA concernant « La Yole ». Je crois que c'est quand même dommage, vous avez parlé de bricolage, de vases des avenants. Vos propres deniers pour l'instant je ne vois pas où ils sont car je n'ai pas vu d'avocat dans votre procédure.

M CAVALEIRO : il n'y en a pas. Nous risquons à la fin si nous perdons d'être condamnés en effet.

M le Maire : nous ne sommes pas méchants.

M CAVALEIRO : nous pourrions, le risque est là. Vous nous donnez quand même des leçons sur le recours judiciaire avec quand même le passé qu'on vous connaît là-dessus.

M le Maire : quel passé ?

M CAVALEIRO : il suffit de regarder, vous avez déjà des recours envers certaines personnes ici. C'est gentil mais c'est un outil que vous utilisez régulièrement.

M le Maire : ce n'est pas tout à fait pareil.

M CAVALEIRO : nous c'est pas pareil.

M le Maire : quand on se fait insulter, diffamer.

M CAVALEIRO : qui vous a insulté ?

M le Maire : quand on nous mène en bateau. Il y en a qui ont été condamné pour insulte et diffamation.

M CAVALEIRO : je parle de ceux qui sont ici.

M le Maire : moi je vous parle de procédures. A chaque fois que je le fais c'est à bon escient.

M CAVALEIRO : c'est vous qui l'estimé.

M le Maire : « la Gadoue », on a subi pendant 15 mois une agressivité sans cesse, toutes les semaines. Vous trouvez que ce sont des méthodes.

M CAVALEIRO : je ne parlais pas du tout de cette partie-là.

M le Maire : c'est quelqu'un de votre liste.

M CAVALEIRO : je disais que c'est un recours que vous utilisez régulièrement.

M le Maire : « la Gadoue » c'est quelqu'un de votre liste.

M CAVALEIRO : comment ça « la Gadoue » ?

M le Maire : oui

M CAVALEIRO : oui on va voir. Vous avez fait un recours très bien. On a validé le recours, on verra le résultat, on verra qui aura raison.

M le Maire : celui contre qui j'ai porté plainte, il est secrétaire de l'association « Blaye Passionnement », vous trouvez que c'est beau de faire de la politique comme ça ?

M CAVALEIRO : on verra ce que dira le juge là-dessus. Vous condamnez déjà quelqu'un avant même que le juge se soit prononcé. Vous croyez que c'est beau.

M le Maire : mais attendez, j'ai porté plainte pour injures et diffamations c'est parce qu'il y a des éléments. Maintenant je sais qui c'est et il a arrêté le site. Cela signifie qu'il ne se sent pas très propre non plus si non il continuerait s'il était sûr de lui.

M CAVALERO : je ne sais pas, il faudra lui demander, il n'est pas là.

M le Maire : moi je vous le dis. Comme c'est quelqu'un de chez vous je le dis. Moi je pense que l'on peut faire la politique autrement, de manière beaucoup plus apaisée comme on le fait depuis quelques mois.

M CAVALEIRO : tout à fait.

M le Maire : et ça va beaucoup mieux honnêtement.

M CAVALEIRO : cela n'empêche pas de se dire les choses et quand on n'est pas d'accord se dire les choses comme elles sont.

M le Maire : il y a quand même une enquête sur « la Gadoue ». Après on verra.

M CAVALEIRO : on verra et on en reparlera.

M le Maire : vous savez qu'il est mis en examen ?

M CAVALEIRO : oui, bien sûr.

M le Maire : tout ça pour dire que c'est la 25<sup>ème</sup> procédure que nous allons vivre depuis 2008.

M CAVALEIRO : c'est pas mal.

M le Maire : il y en a très peu de mon fait. On peut faire le point en dehors du conseil municipal. Vous savez pour moi c'est une de plus. Il y en a 19 de classées, je mets la communauté de communes dedans, sur les 19 nous en avons gagnées 18,75. Sur les 0,25 on a fait appel. Mais voilà où nous en sommes.

M CAVALEIRO : si ce n'est qu'une de plus.

M le Maire : donc je reviens à celle-ci. Vous n'acceptez pas le suffrage de 2014, que ce n'est pas suspensif pour les preneurs, que le bricolage ce n'est pas très respectueux à notre égard car nous y travaillons énormément. On y met beaucoup d'énergie et c'est la 1<sup>ère</sup> fois depuis 1954 qu'il y a un projet de cette ampleur. Et votre recours, me semble-t-il, ne vise qu'une chose c'est distillé le doute auprès des preneurs car vous écrivez dans une de vos publications de votre site internet « Blaye Passionnément », vous voyez j'en ai des lectures, « tant que ces travaux de reconstruction des toitures n'auront pas été réalisés par les occupants, la ville pourrait apporter des modifications nécessaires de 2 manières etc... ». Cela veut dire que certains des preneurs peuvent se dire qu'ils ont tout intérêt à ne pas engager les travaux rapidement et attendre le jugement pour faire perdre 1 an 1,5 an. Et c'est là que je dis que cette action elle est irresponsable de votre part car elle alimente plus une stratégie politicienne de reconquête de la ville plutôt que de se féliciter ensemble de la réussite d'un projet qui peut aboutir à la renaissance de la Citadelle. Car franchement quel que soit le futur maire, c'est secondaire par rapport à ce que Blaye peut devenir.

M CAVALEIRO : exactement.

M le Maire : et c'est dommageable. Et je n'ai jamais vécu sous mes mandats précédents une opposition mettre le Maire au tribunal car elle n'arrivait pas à imposer au conseil municipal votre orientation. C'est pour cela que jusqu'à ce point-là, je ne savais pas du tout comment j'allais aborder ce recours car cela me peine de voir un tel gâchis, pour embrumer une majorité qui est sincère pour arriver à un objectif que nous partageons : la renaissance de la Citadelle. Vous, vous ne savez pas car vous n'avez pas exercé mais vos prédécesseurs savent la difficulté qu'y est de gérer la Citadelle. Mme MARECHAL, elle le sait car il y a eu quantités de discussions entre adjoints par le passé, quelle orientation globale pour redonner naissance à ce site, c'est extrêmement difficile. Je suis peiné de voir que l'on est capable, entre 2 groupes, de se mettre des bâtons dans les roues au risque de faire trébucher, planter l'action municipale. Car qu'est-ce que vous allez gagner après, si jamais vous gagnez? Imaginons, on fait un peu de politique fiction : vous gagnez. Qu'est ce qui se passe ? Le point 23 est cassé, la convention de M MORIER. Il faut la reprendre mais on ne reprend pas pour autant les



autres car celles-ci elles sont déjà mises en œuvre depuis 2 ans. On va donc traiter celui-ci différemment des autres ?

M CAVALEIRO : vous savez faire les avenants donc à mon avis vous pouvez reprendre ces anciennes conventions et les remodifier.

M le Maire : et les autres qui auront fait les travaux ?

M CAVALEIRO : il faudra réfléchir intelligemment. Et si l'on gagne sur ce point de droit, cela veut dire que le dossier n'était pas suffisamment solide.

M le Maire : et les 30 casernements sur lesquels nous aurons les travaux de toiture à financer ?

M CAVALEIRO : oui.

M le Maire : il va bien falloir prendre un emprunt. L'emprunt que vous allez prendre sur ces casernements vous ne pourrez pas le prendre pour autre chose car vous allez faire monter le taux d'endettement.

M CAVALEIRO : tout cela est à travailler.

M le Maire : vous avez peut-être oublié que le taux d'endettement est monté mécaniquement, même si nous avons désendetté la ville, du fait que les recettes, les dotations de l'Etat, se soient évanouies.

M CAVALEIRO : quelle culpabilité on va avoir.

M le Maire : qu'est-ce qu'il y a derrière votre affaire ? C'est la pression fiscale qui va augmenter car vous allez être obligé de trouver des recettes supplémentaires.

M CAVALEIRO : l'augmentation des recettes que vous avez faite avant.

M le Maire : qu'est-ce que vous gagnez à la fin ? Qu'est-ce qui est important pour la ville de Blaye pour que les casernements soient réparés ? Qu'est-ce que vous en avez à faire vous, élus municipaux, que ce soit le privé qui finance la reconstruction des couvertures ? Quel est votre problème, vous, la dedans ? En quoi cela vous pose-t-il problème dans l'intérêt de la ville de Blaye ?

M CAVALEIRO : pourquoi vous dramatisez ça autant ?

M le Maire : je ne dramatise pas.

M CAVALEIRO : si si. Si vous ne dramatisez pas je ne sais pas comment vous appelez cela.

M le Maire : je raisonne.

M CAVALEIRO : qu'est-ce qui vous inquiète là-dessus ? Pourquoi vous dramatisez autant ? Si ce n'est qu'un procès de plus. C'est un procès de plus, le droit va être dit. Peut-être vous allez gagner peut être pas. Si vous perdez cela veut dire que les projets ne sont pas suffisamment travaillés. Travaillez-les davantage et il n'y aura pas de souci.

M le Maire : vous gagnez sur 20 ou 30 casernements, une différence de traitement.

M CAVALEIRO : c'est du droit.

M le Maire : vous gagnez quoi : que l'on arrête le projet pour retravailler les conventions ? Retravailler les conventions cela va nous prendre quelques mois et il va falloir trouver de la finance supplémentaire. Cela va reformater le budget municipal évidemment car vous savez très bien que quand vous avez 500 000 €, il faut

imputer 500 000 € de dépenses sur le budget même si vous avez un emprunt, même si vous avez 40 % de la DRAC. C'est tout notre problème sur les 3 millions d'euros du rempart. On ne peut faire les 2 en même temps. Il y a la mécanique budgétaire que vous n'avez pas en plus. Vous ne le faites pas exprès à mon avis mais vous faites prendre un risque inconsidérable à l'action municipale qui n'amènera rien de plus.

M CAVALEIRO : qui a refusé de revoir les conventions ? Qui nous a envoyé un courrier nous disant qu'il ne donnait pas suite à notre recours ? Qui ?

M le Maire : c'est nous car c'est notre orientation politique que nous mettons en œuvre.

M CAVALEIRO : nous avons soulevé un point de droit à partir de là nous aurions pu travailler ensemble.

M le Maire : vous vous êtes cassés la tête à trouver un aspect de droit qui vous permet de faire cette procédure et de motiver votre recours. Mais au fond du fond, c'est un recours qui n'enrichira pas la ville de Blaye et vous faites prendre un risque pour rien. Vous faites perdre du temps, de l'argent. Je ne comprends même pas et si c'est purement politicien c'est dramatique.

M CAVALEIRO : en effet, si cela l'était, cela serait dramatique en effet mais ce n'est pas le cas.

M le Maire : si c'est purement politicien c'est dramatique. Je l'ai lu 4 fois votre recours aujourd'hui.

M CAVALEIRO : mais vous en faites une lecture mal orientée.

M le Maire : franchement, je ne pensais même pas que vous en étiez là.

Mme BAYLE : je n'étais pas là avant mais depuis j'entends les conseils municipaux les uns après les autres. Chaque fois que nous avons abordé un projet de convention, c'est toujours la même chose : non, non, non. C'était dans le projet de Blaye Passionnement de faire autrement. C'était le thème de campagne. Et cela a toujours été non depuis le début de cette mandature. Donc effectivement c'est politicien et effectivement c'est lié au projet. Il y a un refus du scrutin sauf qu'aujourd'hui les gens ont voté. Ils ont voté avec un projet qui était clair et qui leur a été présenté pendant la campagne. Nous n'avons pas pris les gens en traître, c'était clair déjà. Nous n'avons fait que reprendre ce qui a été dit. Il y a des projets sérieux qui vont permettre de faire mieux, et nous avons déjà mieux aujourd'hui. Qu'est-ce qu'il va rester de tout ça : premièrement du bruit, beaucoup de bruit. Il reste toujours quelque chose, on ne peut pas retirer ce que l'on dit même si on regrette ce que l'on a dit. Les gens qui refuseraient de faire les travaux sur lesquels ils se sont engagés, c'est tout seul qu'ils s'engagent, ils seront finalement embêtés. Il y a une certaine irresponsabilité à pousser les gens à la faute.

M CAVALEIRO : les gens sont assez grands pour prendre leur propre décision.

Mme BAYLE : on se doit d'être des gens qui n'emmènent pas des gens vers des voies irréflechies. La deuxième chose c'est au niveau du budget, je ne vois pas ce qu'il y a à rajouter car ce que tu as dit était parfait. La seule chose qui compte c'est : est-ce que demain cela sera mieux qu'aujourd'hui ? Et ça cela se verra. De toute façon, quand on fait du bruit comme ça, il restera quelque chose de négatif.

M le Maire : le souci il n'est que sur les toitures en redan dans votre recours. Ce n'est que ça. C'est quand même epsilon par rapport à la dynamique engagée. C'est incompréhensible même aujourd'hui.

M WINTERSHEIM : je veux juste rajouter que j'espère que vous ne revendiquez pas le rôle d'une opposition constructive. Vous êtes des destructeurs.

M CAVALEIRO : de quoi vous avez peur ?

M WINTERSHEIM : moi je pourrais comprendre que vous vous absteniez sur le vote de conventions, que vous nous laissiez la responsabilité de notre gestion. Je l'ai fait quand j'étais dans l'opposition, sur certains dossiers moi je m'étais abstenu. Je comprends mais là vous voter contre. Et après vous osez dire que vous n'êtes pas

contre les projets des occupants. On fait une visite lors de l'appel à projet, un membre de l'opposition municipale vient lors la visite dire : surtout ne venez pas, vous allez vous faire avoir. C'est affolant. Je pensais que ce débat sur les conventions pouvait prendre fin car il y a eu un vote en 2014. Le débat a déjà porté là-dessus mais vous continuez à vous entêter. Je voudrais finir sur le rôle de destructeur. L'année dernière nous avons dû nous séparer des artisans qui ne voulaient plus adhérer à ce type de convention. Le dialogue n'était plus possible mais depuis quand ? Depuis votre opposition et je ne rigole pas. Sur le premier mandat nous avons de très bon rapport avec les artisans. On avait établi un programme de travaux qui soit supportable, avec des conventions qui assurent une durabilité. On savait que l'équilibre économique n'était pas facile pour eux. Mais j'ai passé des heures à l'écoute de ces artisans pour essayer de trouver avec eux des solutions pour qu'ils restent dans la Citadelle. On avait voté la possibilité de subventionner à hauteur de 25% les travaux. Il ne restait à leur charge que 33% des travaux. Je suis persuadé qu'un modèle économique pouvait fonctionner dans la Citadelle. L'opposition les a démotivés.

M le Maire : quelques membres de l'opposition.

M CAVALEIRO : vous dites que ce sont des moutons.

M WINTERSHEIM : je pensais que le débat de la municipale de 2014 pouvait avoir mis fin à ce type de démarche.

M le Maire : certains leur ont fait croire qu'ils pouvaient rester dans la Citadelle, avec un autre projet politique, c'était l'objet de 2014 du vote, portait par la municipalité. Ils y ont cru. Quand nous avons été réélus, ce projet s'effondre, la municipalité actuelle va poursuivre son orientation car cela avait été honnêtement établi.

M CAVALEIRO : je suis d'accord avec vous.

M le Maire : vous l'avez écrit, nous l'avons écrit. Tout était clair.

M CAVALEIRO : tout à fait.

M le Maire : et cela avait commencé 2 ans avant. Vous n'étiez pas dans l'équipe mais nous l'avons vécu. C'est pour cela que je dis certains membres de l'opposition. Il y a des débats dans les groupes. Après il faut définir des orientations et rassembler. Mais cette situation me peine. Je ne dramatise pas.

M CAVALEIRO : un petit peu quand même.

M le Maire : non car il se joue l'avenir du site de la Citadelle et vous savez que pour une ville de 5 000 habitants c'est une lourde charge pas que financière mais au quotidien. La Citadelle prend beaucoup d'énergie. Vous ne pouvez pas vous imaginer le temps que nous passons sur les affaires de la Citadelle, l'énergie que nous devons donner pour trouver les moyens afin de voir cette renaissance. M FRADIN ne vient pas par hasard. C'est le résultat de ce travail. Si Gironde Habitat est candidate ce n'est pas par hasard non plus. Mon prédécesseur avait travaillé à faire venir Gironde Habitat pour transformer la majorité des casernements en logements sociaux. Nous ce n'est pas l'option que nous prenons, c'est un mixe de tout. Après nous ne sommes pas suffisamment puissants pour imposer ce que la Citadelle aurait peut-être besoin en terme d'activités mais moi j'ai l'humilité de le dire.

M CAVALEIRO : on en vient au cœur du problème.

M le Maire : mais j'ai l'humilité de le dire. Vous seriez parfaitement dans l'incapacité et vous vivriez la même impuissance. Pour transformer une réalité, un contexte il faut d'abord bien le comprendre, il faut faire le tour de toutes ses facettes, il faut être extrêmement lucide sur la difficulté et sur soi-même, et lorsque l'on a bien compris tout cela on peut mettre en mouvement des actions pour transformer cette réalité. Mais si on a en tête le grand soir, la baguette magique, vous vous prenez l'affaire en pleine figure et au bout de 6 ans, au bout de 12 ans, ...vous n'avez rien transformé. Et je crois que nous avons cette intelligence collective de sortir des sentiers battus et de faire avec les réalités, même si tout ce que nous faisons ne nous convient pas parfaitement à nous

également. Je préférerais voir d'autres choses sauf que vous oubliez des réalités : réalité économique, des activités dans la Citadelle car elle n'est pas encore un site autre que de grand passage. Vous avez vu dans le magazine Sud-Ouest que c'est le 1<sup>er</sup> site à 430 000 entrées.

M CAVALEIRO : le 1<sup>er</sup> d'Aquitaine.

M le Maire : c'est une fierté mais en même temps nous avons des faiblesses importantes car c'est une activité saisonnée et nous savons que pour faire venir du monde comme nous le faisons il faut avoir une recette de cuisine qui donne envie de venir. Vous venez nous mettre un ingrédient dans la recette de cuisine qui rend le plat amer et qui peut le rendre indigeste pour la ville. Mais on va se battre pour gagner et continuer.

M CAVALEIRO : le juge administratif va étudier le problème, il va donner une interprétation à la question qu'on lui a posée et il faudra en tenir compte. Je pense que ce qui nous différencie vous parlez d'impuissance un moment donné par rapport au déroulé qui se passe ici, la difficulté c'est que l'on n'a pas vu avant de dire que l'on est impuissant il faut peut-être définir un projet, c'est peut-être ce qui aurait été bien en disant que c'est ça que l'on aimerait et après on ajuste. Il y a des opportunités qui arrivent. Le problème c'est que l'on n'a même pas ce premier

M le Maire : mais si.

M CAVALEIRO : moi je ne l'ai pas, je ne l'ai pas vu.

M WINTERSHEIM : il a été présenté en commission en février 2015.

M CAVALEIRO : on va reprendre ça.

M LORIAUD : c'est le but de l'appel à projet.

M CAVALEIRO : l'appel à projet c'est qui veut venir à la Citadelle en gros.

M LORIAUD : M le Maire vous a parlé de mixité. On s'est adossé notamment sur le conseil scientifique du réseau Vauban de 2009. C'est un travail de longue haleine qui a été validé par les experts, de réouverture des volets, avec des activités économiques, de l'habitat, pour ne pas faire un centre uniquement de commerce.

M CAVALEIRO : il commence à y en avoir beaucoup d'habitat.

M LORIAUD : c'est sur cette manière-là que l'on a lancé cet appel à projet.

M CAVALEIRO : c'est quelque chose de tellement vague.

M LORIAUD : c'est vous qui l'interprétait de cette façon.

M CAVALEIRO : oui. C'est là la différence et l'incompréhension que l'on peut avoir. On n'arrive pas à se rapprocher là-dessus.

M le Maire : franchement vous n'êtes pas content que le Pavillon de la Place, que la Porte Royale et la Porte Liverneuf trouvent preneur ?

M CAVALEIRO : on va en parler après.

M le Maire : vous n'êtes pas content Gironde Habitat puisse faire des logements ?

M CAVALEIRO : pas à n'importe quel prix.

M le Maire : ce qui se passe actuellement, tout ce qui est en train de se construire, vous ne partagez pas, vous n'êtes pas heureux ?

M CAVALEIRO : pas encore.

M le Maire : ce n'est pas une bonne chose pour la ville de Blaye ce qui se passe aujourd'hui ?

M CAVALEIRO : c'est une bonne chose sous certaines conditions et aujourd'hui les conditions, je vous le dirai après, ne sont pas remplies. Il faut continuer à bosser pour remplir ces conditions-là.

M le Maire : merci sur le côté « continuer à bosser ».

M CAVALEIRO : ensemble, je nous mets dedans.

M LORIAUD : vous avez mal démarré.

M CAVALEIRO : nous sommes sur un point de droit, vous le prenez comme vous voulez, vous le ramenez sur un point politique si cela vous arrange, vous faites comme vous voulez. Nous on le repositionne là-dessus. Il y aura la réponse du juge.

M le Maire : nous aurons l'occasion d'y revenir. C'est politique de toute façon car c'est une association politique qui dépose le recours.

M CAVALEIRO : c'est aussi politique.

M le Maire : avec un président qui ne fait pas partie du conseil. D'habitude la bataille politique ou les orientations sont menées par un leader qui fait partie du conseil. Ce n'est pas un fantôme extérieur au conseil.

M CAVALEIRO : on peut faire comme on veut.

M le Maire : votre président, je ne le connais pas.

M CAVALEIRO : vous sortez des sentiers battus nous avons le droit de sortir des sentiers battus.

M le Maire : votre président je ne le connais pas. Il n'est jamais venu me voir sur l'affaire du recours. Pour moi c'est un fantôme. C'est une association purement politique qui prépare une élection comme 2020. Je le dis là au risque de faire échouer un magnifique projet pour la ville de Blaye. C'est du sabotage.

M CAVALEIRO : c'est un recours qui est porté également par les élus de l'opposition.

M le Maire : c'est du sabotage mais on ne va pas se fâcher.

M CAVALEIRO : non.

M le Maire : on va continuer à vivre. Chacun dit ce qu'il pense et vous avez tout à fait le droit de dire ce que vous faites. Il n'y a pas de souci.

M CAVALEIRO : on a le droit.

M le Maire : c'est regrettable mais c'est comme ça.

Les 5 membres de l'opposition Mmes QUERAL (par procuration), MARECHAL et LANDAIS et Ms CAVALEIRO et BODIN) ne participent pas au vote

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

M le Maire : point 16, je vous propose de passer sur les points et que l'on ne parle plus du recours.

M CAVALEIRO : oui, après nous ferons une intervention sur la convention FRADIN.

## **16 - Convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels - M. STORCK Ingmar**

Rapporteur : M.WINTERSHEIM

Par délibération du 19 mars 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions d'occupation du domaine public constitutive de droits réels pour les locaux de la Citadelle et notamment les casernements.

Dans le cadre de ce projet de « réouverture des volets », la ville de Blaye a lancé un appel à projets en mai 2015, afin de communiquer sur les locaux encore disponibles.

Le Service des Domaines a été consulté par la mairie de Blaye sur l'actualisation de la valeur vénale et de la valeur locative de différents bâtiments situés dans l'enceinte de la Citadelle, et a rendu son avis n°2016-058V1998 le 22 juillet 2016 estimant les valeurs vénales (/m<sup>2</sup>) et locatives (/m<sup>2</sup> /an HT) des casernements, suivant leur état d'entretien, entre 180 € et 800 € d'une part et 10 € et 48 € d'autre part.

En parallèle de cette procédure, M. STORCK Ingmar a sollicité la ville de Blaye afin de disposer de deux casernements situés aux 9/11 rue du Bastion Saint-Romain.

Cet espace (environ 78,5 m<sup>2</sup>), avec un espace extérieur privatif d'environ 40 m<sup>2</sup>, sera dédié à une activité de gîte.

La convention prévoit notamment :

- une durée d'occupation de 50 ans,
- la réalisation des travaux suivants à la charge du bénéficiaire :
  - o reprise de la couverture (reprise des arases)
  - o couverture en tuiles creuses
  - o charpente
  - o autres travaux de restauration du casernement (travaux intérieurs et extérieurs décrits en annexe 4 de la convention)
- une redevance annuelle, composée :
  - o d'une part fixe de 1 000 € (500 € la première année),
  - o d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaire annuel de l'année N-1. Cette part variable est nulle si le chiffre d'affaire est inférieur à 100 000 € HT ; si celui-ci est égal ou supérieur à 100 000 €, elle est de 1,5% du chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € HT (limité à 1% du chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € HT les quatre premières années à partir de la signature de la convention).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels et les documents y afférents.

Les commissions n°3 (Politique de la ville - Urbanisme et Patrimoine) et n°7 (Politique Economique - Commerce/artisanat – Tourisme - Emploi – Unesco - Services Publics – Transports - Foires/marchés) se sont réunies le 7 septembre 2016 et ont émis un avis favorable.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 5 : Mmes QUERAL (par procuration), MARECHAL et LANDAIS et Ms CAVALEIRO et BODIN

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à la majorité.

## **17 - Convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels - Société Musée de la Mer et de l'Estuaire de Blaye**

M WINTERSHEIM : c'est le plus gros projet issu de l'appel à projet. C'est l'aboutissement d'un projet cohérent qui est celui de l'ouverture des volets. Il est parti effectivement de la recherche d'un montage juridique car cela ne s'est pas fait du jour au lendemain. Nous souhaitons faire entrer dans la Citadelle des gens et il nous fallait trouver le montage juridique correspondant. Et la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels était le montage juridique qui nous le permettait tout en conservant la maîtrise du patrimoine. Nous avons envisagé la vente mais nous avons vite compris que cela pouvait heurter les gens. On a cherché ce montage juridique.

M le Maire : et on gardait le pouvoir sur l'usage dans le temps. C'est ce qui nous a fait pencher pour ce type de convention. Il y a eu ce débat sur le premier mandat.

M WINTERSHEIM : projet cohérent. Il y a eu également un projet cohérent sur la façon de restaurer ce monument. Le projet de restauration qui est proposé aux utilisateurs, ce n'est pas un cahier des charges que la ville a monté comme ça. C'est le résultat d'un travail avec les services de la Direction des Affaires Culturelles et issu de l'étude de Mme DUPUY MARECHAL qui a donné toutes les recommandations de restauration.

Après l'élection de 2014, on a créé un demi-poste pour mener la concrétisation de ce projet de réouverture des volets. On a d'abord mené une étude, l'étude a été montrée en commission dès février 2015, et elle a abouti sur l'appel à projet. Globalement l'étude vous l'avez dans l'appel à projet. Le cahier des charges est issu de cette étude. Dire qu'il n'y a pas de projet cohérent c'est complètement faux. Ce projet existe et il a été présenté. On a lancé ensuite un appel à projet en mai 2015 et donc cette convention c'est la plus belle réponse, le plus beau candidat que l'on ait eu à cet appel à projet. C'est près de 2 millions d'euros de travaux qui vont être investis dans la Citadelle, la création d'un musée, un projet culturel important pour la ville, la réouverture d'un bâtiment qui est fermé depuis presque 20 ans et la mise en valeur de 2 autres dont la survie est menacée. Les toitures de la Porte Royale et de la Porte de Liverneuf sont menacées. Je peux vous dire que ces toitures ce n'est pas pour faire joli que l'on demande de les faire. C'est que pour utiliser les bâtiments, il faut refaire les toitures.

Rapporteur : M.WINTERSHEIM

Par délibération du 19 mars 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions d'occupation du domaine public constitutive de droits réels pour les locaux de la Citadelle.

Dans le cadre de ce projet de « réouverture des volets », la ville de Blaye a lancé un appel à projets en mai 2015, afin de communiquer sur les locaux encore disponibles.

Le Service des Domaines a été consulté par la mairie de Blaye sur l'actualisation de la valeur vénale et de la valeur locative de différents bâtiments situés dans l'enceinte de la Citadelle, et a rendu son avis n°2016-058V1998 le 22 juillet 2016 estimant les valeurs vénales et locatives (/m<sup>2</sup> /an HT) des locaux suivants :

- Pavillon de la Place : 392 500 € d'une part et 30 € d'autre part,
- Porte de Liverneuf : 198 000 € d'une part et 30 € d'autre part,
- Porte Royale : 129 000 € d'une part et 30 € d'autre part.

La société Musée de la Mer et de l'Estuaire de Blaye a candidaté afin de disposer du Pavillon de la Place, du corps de garde de la Porte Royale et de la Porte de Liverneuf. Son projet a été retenu par la commission de sélection le 13 novembre 2015.

Ces espaces seront dédiés aux activités suivantes :

- Pavillon de la Place (796 m<sup>2</sup>, ainsi que les espaces extérieurs y afférant d'une superficie de 2 544 m<sup>2</sup>) : Musée de la Mer et de la Marine et activités annexes
- Corps de garde de la Porte Royale – entresol et étage supérieur (360 m<sup>2</sup>), le Pavillon des orgues (47 m<sup>2</sup>) et le jardin (1 256 m<sup>2</sup>) : résidences d'artistes - gîte – hébergement touristique
- Porte de Liverneuf – 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étage (228,79 m<sup>2</sup>) : résidences d'artistes - gîte – hébergement touristique.

Le chemin de garde, reliant le Porte Royale et la Porte de Liverneuf, fera l'objet d'un droit de passage à usage personnel.

La convention prévoit notamment :

- une durée d'occupation de 70 ans,
- la réalisation de travaux de restauration intérieurs et extérieurs à la charge du bénéficiaire,
  - o le Pavillon de la Place : mise hors d'eau, ravalement de façade, menuiseries, aménagements intérieurs (dont scénographie et muséographie), ...
  - o la Porte de Liverneuf : mise hors d'eau, menuiseries, aménagements intérieurs, ...
  - o la Porte Royale : mise hors d'eau, menuiseries, aménagements intérieurs, ...
- une redevance annuelle, composée :
  - o d'une part fixe de 5 000 € (2 500 € la première année),
  - o d'une part variable qui s'applique aux activités commerciales exercées au sein du corps de garde de la Porte Royale et de la Porte de Liverneuf. Celle-ci est calculée en fonction du chiffre d'affaire annuel de l'année N-1. Cette part variable est nulle si le chiffre d'affaire est inférieur à 100 000 € HT ; si celui-ci est égal ou supérieur à 100 000 €, elle est de 1,5% du chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € HT (limité à 1% du chiffre d'affaire les quatre premières années à partir de la signature de la convention).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels avec la société Musée de la Mer et de l'Estuaire de Blaye et les documents y afférents.

Les commissions n°3 (Politique de la ville - Urbanisme et Patrimoine) et n°7 (Politique Economique - Commerce/artisanat – Tourisme - Emploi – Unesco - Services Publics – Transports - Foires/marchés) se sont réunies le 7 septembre 2016 et ont émis un avis favorable.

M WINTERSHEIM : autre lieu important de ce projet, c'est peut être un détail mais aujourd'hui il y a un chemin de garde qui relie la Porte Royale à la Porte de Liverneuf mais il est envahi par les ronces, inutilisé et inutilisable. Au travers de cette convention, c'est un objet qui date sans doute du 16<sup>ème</sup> siècle qui va pouvoir être remis en valeur. Peut-être qu'il ne sera pas à l'utilisation quotidienne du public mais c'est un patrimoine que l'on sauvegarde et qui est aujourd'hui à l'abandon depuis de très nombreuses années. L'objectif est de le sauvegarder et pour les Journées du Patrimoine on y passera, même si le reste de l'année il est fermé, et les blayais seront contents d'y passer.

La convention prévoit une durée d'occupation de 70 ans. Aujourd'hui, nous avons 2 niveaux : le 30 ans pour les porteurs de projet qui font les travaux de base et 50 ans pour ceux qui font la restauration complète. Ici nous sommes sur 70 ans car c'est un projet culturel énorme et donc un montant de travaux important. Il y a presque 1,9 millions de travaux et dont presque 1 million d'euros sur le Pavillon de la Place sans compter les aménagements pour le musée.

M le Maire : tu es content ?

M WINTERSHEIM : moi je suis content.

M CAVALEIRO : Sur ce dossier qui constitue d'une certaine manière, la clé de voûte de la démarche dite de « réouverture des volets », vous l'avez dit, deux observations préalables :

- La première pour redire que nous partageons une partie de la philosophie de cette démarche : on l'a déjà, vous nous croyez pas, oui, il est utile, judicieux et constructif, de faire en sorte que des investisseurs, privés, portant des projets économiques équilibrés et pérennes, viennent s'installer au sein de la citadelle et contribuent à son dynamisme et à son rayonnement.
- La seconde pour rappeler notre principal point d'opposition : cette démarche ne s'appuie malheureusement pas sur une vision globale de ce que devrait être le projet de développement de la citadelle. Elle fait la part trop belle à la seule initiative privée. La Ville, en tant que puissance publique, n'y joue pas le rôle d'encadrement, d'orientations et d'entraînement qu'elle devrait jouer. Si bien que cette démarche ne nous apparaît pas comme étant à la hauteur du potentiel de développement de la



citadelle. Il y a beaucoup, beaucoup mieux à faire, à la double condition d'être à la fois plus ambitieux dans les objectifs et, plus patient dans leur réalisation progressive.

Confrontés aujourd'hui au projet de la société « Musée de la mer et de l'estuaire » porté par M. FRADIN, nous éprouvons le même mélange de sentiments :

- Bien sûr, nous sommes heureux qu'un mécène aussi sérieux et solide que M. FRADIN marque son intérêt pour la citadelle et songe à y développer un projet. Nous nous disons que cela peut être une chance pour Blaye.
- Mais nous nous disons aussi que, quelle que soit la qualité d'un porteur de projet, la responsabilité des conseillers municipaux que nous sommes, gestionnaire des biens publics, du patrimoine public, est de nous assurer que les engagements que nous faisons prendre à la ville de Blaye le sont sur la base d'une connaissance claire et précise du contenu et des modalités du projet qu'il s'agit d'autoriser.

Pour dire clairement les choses d'emblée, nous ne considérons pas que ces conditions soient réunies aujourd'hui. Nous ne considérons pas que les éléments d'information qui nous sont fournis nous permettent d'apprécier le bien-fondé d'une convention qui lierait la ville de Blaye pour 70 ans et conduirait à privatiser, pour cette durée, trois des ensembles immobiliers majeurs de la citadelle. Quand nous lisons la délibération que nous avons à voter, la convention et les autres pièces qui lui sont annexées, nous sommes frappés par la maigreur des informations qui nous sont apportées. Pour tout dire, nous avons déjà été surpris, il y a bientôt un an, lorsque nous avons compris que la candidature de M. FRADIN, qui écartait d'ailleurs d'autres propositions, n'était retenu que sur la base d'un simple courrier dans lequel le projet était décrit en tout et pour tout par un seul bref paragraphe. Nous sommes, disons-le, encore plus surpris de constater que, un an plus tard, ce n'est que sur la base d'un document d'une page, dont les formulations sont parfois vagues, qu'on nous demande d'accorder pour 70 ans, c'est-à-dire la durée d'une vie, à un porteur de projet privé, aussi prestigieux soit-il, trois des éléments principaux du patrimoine public de Blaye. Comme nous l'on confirmé nos questions restées sans réponse lors du travail en commission mercredi dernier, c'est sur la base d'une connaissance extrêmement insuffisante du contenu et des modalités du projet de la société « Musée de la mer et de l'estuaire de Blaye » que l'on nous demande aujourd'hui d'engager la ville pour 70 ans. Cette insuffisance de connaissance porte d'abord sur le cœur du projet lui-même :

- Quelle sera la nature précise des objets présentés au sein du musée ? nous n'en savons rien.
- Quels seront les principes de muséographies retenus ? nous n'en savons rien.
- Quelle sera la place faite, à côté de la dimension annexe du musée de la mer de Bordeaux, à celle consacré à l'estuaire, qui seule marquerait une vraie originalité pour ce musée et un vrai lien avec le projet d'ensemble qui pourrait être développé au sein de la citadelle ? nous n'en savons rien.
- Quel impact ce musée aurait-il sur la pérennité de projets associatifs développés de longue date par des associations locales au sein de la citadelle – Amis du vieux Blaye, Conservatoire de l'estuaire, association archéologie OS ? nous n'en savons rien.

Mais l'insuffisance de connaissance porte aussi sur le modèle économique du projet :

- Quelle sera la politique tarifaire du musée ? nous n'en savons rien.
- Quelle sera l'importance des espaces consacrés aux activités commerciales dites « annexes » au sein du musée (librairie, brunch...) ? nous n'en savons rien.
- Et pour les deux portes de Liverneuf et Royale, quelles seront les parts respectives des activités gîtes et résidence d'artistes ? nous n'en savons rien.

Rappelons au sujet de ces questions sans réponse que, lorsque le projet avait été annoncé, nous avons demandé que M. FRADIN soit auditionné par les commissions compétentes et vous, Monsieur le Maire, lors du conseil municipal du 15 décembre dernier, vous vous aviez clairement répondu qu'il en serait ainsi. Nous regrettons que cette étape, indispensable pour un dossier et une compréhension de ce dossier mais de cette importance, n'ait pas eu lieu.

A nos yeux, les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui pour que nous délibérions en connaissance de cause sur ce dossier. Le nous inclus bien sur l'ensemble des conseillers de cette assemblée. A moins que vous ayez des informations dont nous ne disposons pas, mais je ne pense pas, il nous semble que ce serait une irresponsabilité d'engager le patrimoine de la ville pour 70 ans sur des éléments de dossier aussi mince.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de surseoir au vote sur ce dossier aujourd'hui et de prendre le temps de le consolider avant de le représenter au conseil municipal.

Nous ajoutons que, si tel n'était pas le cas, la délibération qui serait votée aujourd'hui par le conseil municipal serait vraisemblablement illégale.

M le Maire : 26<sup>ème</sup> procédure judiciaire.

M CAVALEIRO : Elle le serait clairement pour un motif au moins : l'absence d'explication sur le mode de calcul de la redevance demandée. Vous avez sollicité le service des domaines pour qu'il définisse la valeur locative des bâtiments qui seraient mis à la disposition de la société « Musée de la mer et de l'estuaire de Blaye ». Cette valeur de 30 € par m<sup>2</sup> et par an. Ce qui, au vue de la surface des bâtiments concernés devrait amener à une redevance de 42 000 € par an. Si l'on ajoute les espaces extérieurs, dont la valeur n'a pas été estimée, la redevance devrait être fixée à 50 000 € par an. Or, vous avez choisi de la fixer à 5 000 € par an. Nous notons par ailleurs que vous n'avez pas prévu de part variable sur les activités commerciales réalisés au sein du Musée. Peut-être ces dispositions sont-elles justifiées. Mais nous n'en savons rien. Et c'est bien là le problème. Rien, dans les éléments dont nous disposons ne nous permet ni de comprendre par quel calcul vous êtes parvenus à ce montant ni d'essayer d'estimer nous-même quel devrait être ce montant.

Or, vous le savez sans doute, il y a une obligation légale, formulée par l'article L2125-3 du Code de la propriété des personnes publiques qui prévoit que « la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation ».

Et cet article a été l'objet d'une jurisprudence fournie, notamment deux arrêts récents (2012 et 2013) de la Cour Administrative d'Appel de Lyon, qui fait obligation aux collectivités publiques d'explicitier les méthodes et les calculs par lesquels elles sont parvenues au montant de la redevance. Nous vous assurons qu'à la lecture des deux arrêts en question, la délibération qui nous est soumise aujourd'hui n'est absolument pas conforme. Nous vous reformulons donc notre proposition. Le plus sage est de ne pas voter cette délibération ce soir. Et de prendre le temps de retravailler de fond en comble le dossier.

Il ne faudra le présenter qu'après un travail de négociation plus fin avec M. FRADIN. Ce travail de négociation devrait porter tant sur les enjeux économiques du dossier que sur le contenu précis du projet muséal qu'il souhaite développer ici et sur la manière dont ce projet pourrait entrer pleinement en résonance avec un projet plus large de développement de la citadelle défini pour la ville de Blaye, en association avec tous les acteurs de la citadelle. C'est à cette condition et à cette condition seulement que le projet de Musée de la mer et de l'estuaire sera une chance pour Blaye.

M le Maire : c'est désastreux, affligeant, pathétique, grave, c'est terrifiant. Vous êtes prêt à tout. Cette déclaration prouve votre stratégie de sabotage de l'action municipale mais sans limite. C'est effarant. Je n'ai jamais vu cela depuis 1995. C'est impressionnant. Je suis atterré. Une nouvelle menace, nous mettre au tribunal. Vous êtes prêt à tout, à tout, pour nous empêcher de réussir.

M CAVALEIRO : répondez à la question de la méthode et vous avez répondu et la menace est levée ;

M le Maire : c'est grave ce que vous faites.

M CAVALEIRO : on vous a posé des questions.

M le Maire : M CAVALEIRO vous avez parlé pendant 10 minutes, ça va, chacun son tour.

Si vous étiez encore taraudé par l'intérêt général, avant le conseil municipal vous seriez venu nous voir pour nous parler des points de légalité. Vous le faites encore ici, nous sans filet avec la presse, le public, vous prenez tous les élus de court, tout cela pour faire encore du tamtam médiatique. Et je suis convaincu que vous irez encore au tribunal pour nous empêcher d'avancer. Vous êtes une catastrophe pour la ville de Blaye, votre groupe et votre association. C'est dramatique d'avoir des gens qui, à ce point, sont prêts à saborder l'action municipale. On n'y gagne rien nous. On est sincère sur l'action et vous vous mettez tout en œuvre pour tout foutre en l'air. Mais je peux vous dire que je vais vous considérer autrement car vous n'êtes pas du tout dans l'intérêt des blayais.

M CAVALEIRO : c'est votre avis.

M le Maire : je vais changer.

M CAVALEIRO : changez.

M le Maire : j'avais déposé les armes, je pensais que nous pouvions travailler ensemble mais là vous êtes en train de dynamiter, mais je vais m'en rappeler.

M CAVALEIRO : c'est quoi ces menaces ?

M le Maire : ces menaces ?

M CAVALEIRO : oui.

M le Maire : pour vous en fait il n'y a que 2020 qui compte, que faire trébucher l'action municipale. C'est la 1<sup>ère</sup> fois depuis 2014 que nous vivons cela. Vous êtes prêt à tout et à n'importe quoi. Vous faites feu de tout bois sur la Citadelle et c'est uniquement pour 2020, uniquement pour que nous ne puissions pas dire au bout de notre mandat nous avons réussi pour Blaye, nous avons mis en place cette orientation et c'est celle-ci qui est gagnante. Et vous êtes prêt à faire fuir M FRADIN. Le privé, il n'aime pas toutes ces complications et toutes ces tracasseries. Ce sont des gens qui viennent investir. C'est la 1<sup>ère</sup> fois à Blaye que nous avons des investisseurs depuis 1954 et il y a des gens qui passent leur temps à essayer de nous flinguer l'action municipale alors que nous sommes sur le pas de porte de la réussite. C'est démentiel ces menaces de nous mettre au tribunal si on ne vous écoute pas. Je trouve ça grave. Soit vous jouez au bordelais comme au conseil municipal de Bordeaux où on se met au tribunal pour la construction du stade, pour empêcher la construction de la cité du vin, ce sont des jeux de politiciens à 2 balles qui paralysent l'action municipale mais nous nous sommes dans une petite ville et vous jouez comme ça, comme de mauvais urbains. Vous pouvez compter sur moi, vous allez devoir l'expliquer aux blayais un jour. Nous serons jugés, nous mais vous aussi vous serez jugé et là je suis prêt à avoir un débat public avec n'importe lequel de chez vous et il va avoir des soucis.

M CAVALEIRO : il va avoir des soucis.

M le Maire : à ça, c'est clair. Je vais affûter mes crayons.

M CARREAU : vous manquez d'ambition. Pour une fois que quelqu'un s'intéresse à Blaye, à ses vieilles pierres pour justement les revaloriser, je ne vois pas quel est votre intérêt là-dedans. On a plutôt intérêt à développer le tourisme, à faire venir du monde plutôt que s'encrouter comme c'était le cas depuis des années. Soyez un peu ambitieux. Voyez un petit peu l'avenir. Vous préférez des ruines. Vous n'allez quand même pas reprocher à quelqu'un qui va investir de l'argent lui indiquer comment il faut qu'il fasse. On n'a jamais vu ça. Vous êtes petit, petit et petit.

M le Maire : et La Yole, La Yole franchement, vous voyez le bazar que c'est.

M CAVALEIRO : bien sûr.

M le Maire : 8 années de procédure, 75 années, vos prédécesseurs. Je ne l'avais pas voté en 2007.

M CAVALEIRO : moi non plus.

M le Maire : mais assuré quand même. Pour l'instant vous ne m'avez rien démontré. Ce n'est que du blabla politicien.

M CAVALEIRO : bien sûr.

M le Maire : vous ne m'avez démontré aucune capacité à gérer cette ville mais par contre vous êtes des saboteurs. Ça c'est clair. Et j'en suis convaincu maintenant.

M CAVALEIRO : oui.

M le Maire : mais je ne pensais pas ça de vous, c'est pour cela que je tombe du placard. Maintenant je suis averti.

Mme BAYLE : je n'ai jamais entendu ça : nous dire que nous prenons des décisions sur aucun élément, que nous ne réfléchissons pas. Les autorités de tutelles examinent tous les actes, toutes les autorisations prises. S'il y avait un problème nous aurions déjà été avertis. Dire qu'autour de la table nous sommes tous à suivre ce que dit Denis BALDÈS et que nous ne réfléchissons pas et qu'il suffit qu'il dise quelque chose pour que nous acquiescions est une insulte qui nous est faite à tous.

M CAVALEIRO : il ne s'agit pas d'insulter. On vous souligne un point de droit.

M ELIAS : vous avez un juriste parmi vous car vous parlez de droit depuis 2 heures ou vous passez votre temps sur le Daloz. Je peux vous prêter les miens car vous citez des articles, vous avez un travail de recherche impressionnant. Soit vous avez du temps libre soit vous le faites pendant le boulot.

M CAVALEIRO : on ne peut pas faire n'importe quoi.

M le Maire : ce n'est pas que vous cherchiez que cela soit mieux mais vous cherchez à détruire ce que nous faisons. Vous trouvez toujours un petit truc pour nous menacer et nous mettre au tribunal. Vous l'avez fait une fois et je crois que vous allez le faire une 2<sup>ème</sup> fois. C'est ça qui réveille en moi une flamme de combattant pour vraiment expliquer encore plus fortement aux blayais que vous êtes quelque part des imposteurs de l'intérêt général. Mais oui puisque vous pilonnez l'action. Ce n'est pas que du cinéma politicien, vous allez plus loin encore et c'est ça qui est grave. Vous êtes prêts à tout pour arriver à vos fins.

M CAVALEIRO : je croyais que l'on ne dramatisait pas les choses mais là on est en plein.

M le Maire : c'est des menaces encore.

M CAVALEIRO : il y a un point qui est soulevé, il suffit d'éclaircir ce point et il n'y a pas de problème. Vous pouvez dramatiser tout ce que vous voulez, le problème n'existe plus.

M le Maire : je ne rentre pas dans votre stratégie.

M CAVALEIRO : vous faites ce que vous voulez mais nous on vous le demande, on a le droit quand même d'avoir une visibilité sur la façon dont vous fixez ces loyers. Sur le projet si vous avez tous les éléments et vous répondez à toutes les questions, on avait évoqué le fait de rencontrer M FRADIN, ça n'a pas été fait, ce n'est quand même pas la faute de l'opposition.

M le Maire : c'est terminé M CAVALEIRO.

M CAVALEIRO : ce n'est quand même pas la faute de l'opposition, vous pouvez tourner les choses comme vous voulez mais aujourd'hui on n'a pas de visibilité sur ce projet-là. On vous le dit, cela ne vous plaît pas et je l'entends.

Mme SARRAUTE : ce que vous demandez c'est de ne pas passer cette convention.

M CAVALEIRO : pas ce soir.

Mme SARRAUTE : cela signifie que vous mettez des bâtons dans les roues à M FRADIN, vous l'empêchez de commencer son travail. Il souhaite démarrer les travaux dès 2017, il souhaite ouvrir son annexe en 2018.

M CAVALEIRO : conseil municipal du mois prochain.

Mme SARRAUTE : nous ici on n'a pas les capacités à faire. On est là pour aider les porteurs de projet et faire en sorte qu'on leur facilite la vie. Moi je crois que c'est ça notre travail. On ne peut que vouloir que la ville de Blaye soit portée par tous ces projets car ce n'est pas nous qui allons faire vivre la ville de Blaye.

M CAVALEIRO : on est d'accord.

Mme SARRAUTE : on est juste des élus et on doit valoriser l'action des porteurs de projet. On n'est pas là pour leur mettre des bâtons dans les roues, on est là pour faire en sorte que cela marche et qu'ils gagnent de l'argent et par conséquent que la ville se trouve mieux. Donc je ne vois pas du tout l'intérêt, même d'une opposition, vous en tant que blayais, dans votre démarche. Très honnêtement, je ne comprends pas.

M le Maire : mais si, c'est clair.

Mme BERTHIOT : est-ce que votre questionnement n'aurait pas pu être traité en commission ?

M CAVALEIRO : il a été posé en commission et il n'y a pas eu de réponse. Envoyez le compte rendu et on verra les réponses qui ont été faites.

M le Maire : depuis le début c'est l'obstruction de l'action municipale, depuis le début sur la Citadelle. Ce soir c'est une rupture, c'est clair, qui est profonde entre le groupe de la majorité et celui de l'opposition. Autant chacun dit ce qu'il pense, il vote contre, cela ne bloque pas l'action de la majorité. Mais dès l'instant où l'on rentre dans une stratégie de blocage de l'action de la majorité pour que les années s'écoulent et que rien ne se passe, alors que depuis 1954 le processus de ruine l'emporte sur la Citadelle, je trouve cela désastreux car à ce jour c'est la ruine, demain c'est la restauration et vous ne voulez pas voir cette restauration car vous ne voulez pas voir la réussite de l'équipe majoritaire et vous n'en avez rien à faire de la réussite de la ville de Blaye.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 5 : Mmes QUERAL (par procuration), MARECHAL et LANDAIS et Ms CAVALEIRO et BODIN

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à la majorité.

M LORIAUD : il y a une manœuvre d'obscurité et d'obscurantisme presque car à la commission vous n'avez jamais posé la question.

Mme LANDAIS : c'était la 1<sup>ère</sup> question.

M LORIAUD : non, vous n'avez pas posé la question sur la redevance, vous avez posé la question sur le rôle des associations.

Mme LANDAIS : non.

M LORIAUD : on vous a répondu mais peut être que notre réponse ne vous a pas satisfait.

M CAVALEIRO : est insuffisante.

M LORIAUD : en tous les cas, on vous a répondu en toute clarté. M BODIN avait posé la question sur les retombées économiques et nous l'avons développée pendant 5 minutes. Cela ne vous satisfait pas, je peux le comprendre mais en tout cas ce que vous cherchez, et vous l'avez démontré pendant tout le conseil, c'est du sabotage, Denis tu as raison, des manœuvres dilatoires.

M CAVALEIRO : c'est facile.

M le Maire : par contre M CAVALEIRO vous laissez votre déclaration maintenant ? merci.

*L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 21h20*

Ce compte rendu pourra faire l'objet de modifications lors de la prochaine séance.